



Le Courier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 347 -janvier 2018

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Prisonnières basques, Solidarité ! Écrivez-leur - Page 2
- 2 - Marche #MeToo contre les violences sexistes ! - Tou-te-s ensemble contre les violences sexistes - Manifestation le samedi 27 janvier à République à 14h30 - Page 2
- 3 - Manifestation « Non à la fermeture de la maternité de Creil » - Samedi 27 janvier 2018
- 4 - Les nigérianes en marche pour le droit de vote : Vincent Hiribarren - liberation.fr - Page 4
- 5 - La légalisation a fait de l'Allemagne le bordel de l'Europe. Et nous devrions avoir honte ! - Manuela Schon - Traduction Francine Sporenda- Page 6
- 6 - En Pologne, le gouvernement s'apprête à rendre l'avortement quasi impossible - lemonde.fr
- 7 - Lancement des débats bioéthiques : respectons les personnes et les familles concernées ! - Communiqué commun - Page 12
- 8 - Tribune : GPA : Non au marché de la personne humaine - Sylviane Agacinski, René Frydman et 40 autres personnalités - Page 13
- 9 - Après l'affaire Weinstein, les plaintes pour viols et agressions sexuelles en nette hausse en 2017 en France - franceinfo.fr/AFP - Page 15
- 10 - Harvey Weinstein : la justice arrivera-t-elle à bon porc ? - Isabelle Hanne - liberation.fr
- 11 - « De l'éducation des femmes » : la réponse de Laclos au « droit d'importuner » - Interview Geneviève Fraisse par Doan Bui - nouvelobs.com - Page 17
- 12 - « La liberté d'importuner est une ode à l'idéologie néolibérale » - Françoise Vergès
- 13 - Tribune : « Mesdames, ne confondez pas les jeux de rôle de salon avec la vie réelle » - Michèle Riot-Sarcey - Le Monde - Page 21
- 14 - Le mouvement #MeToo en France : face au déni et à la culture du viol : Remettons le monde à l'endroit ! - Muriel Salmona - Page 22
- 15 - « Vous venez d'insulter une femme, votre bite va se désintégrer dans les trois jours » - Martine Storti - mediapart.fr - Page 28
- 16 - « Ne nous libérez pas, l'égalité va s'en charger » - Réjane Sézac - Page 31
- 17 - Contraception masculine : quelles sont les méthodes disponibles en France ? - Florian Reynaud - lemonde.fr - Page 32
- 18 - Cafémuniste #9 - Sexisme dans les organisations militantes : comment lutter ?» - Les Effronté-e-s - Paris - Samedi 27 janvier - Page 34
- 19 - Rencontre « La situation de l'excision en Guinée »-Conakry - GAMS - 3 février - Page 34
- 20 - Débat « Quels féminismes aujourd'hui » - Mairie Saint Denis - 3 février- Page 34
- 21 - Séminaire : « Crise de la famille hétérosexuelle ? Vie privée et transformations des normes familiales » - Paris - 12 février - Cresppa-GTM - Page 34
- 22 - Association Marguerite : Exposition photographique - Bibliothèque Marguerite Durand

23 - Spectacle : « Ta violence, mon tabou » - Page 35

24 - Livre : « Le roi des cons : Quand la langue française fait mal aux femmes » - Florence Montreynaud - Page 36

SOLIDARITÉ

1 - Prisonnières basques, Solidarité ! Écrivez-leur.

Deux prisonnières politiques basques sont en isolement total depuis le 18 mai 2017 au Centre Pénitentiaire d'Albolote (Grenade). Parce que elles ont refusé les mesures vexatoires, machistes et discriminatoires - réductions des activités pour les femmes, organisation de cours uniquement pour les hommes, obligation pour les femmes de nettoyer les espaces communs... - prises par la Direction de l'établissement, elles sont recluse dans un quartier disciplinaire, sans contact avec aucune autre détenue, et avec pour seule activité une sortie quotidienne de 4h dans une cour de 15x15.

La solidarité est déterminante pour leur permettre de conserver un moral fort. Un petit mot tout simple. Merci pour elles !

PS : Elles comprennent le français pour avoir séjourné un long moment dans différentes prisons de l'Hexagone dans les années 2000

Leur adresse : Ainhoa Mujika Goni, Agurtzane Delgado Iriondo, granada (Albolote) ; Centro Penitenciario, Carretera Comarcal 220, km.6 ; Apdo. 2.062 ; 18.220 Albolote Espagne

MOBILISATIONS

2 - Marche #MeToo contre les violences sexistes ! - Tou·te·s ensemble contre les violences sexistes - Manifestation le samedi 27 janvier à République à 14h30

La Marche Mondiale des Femmes ne signe pas cet appel pour quelques divergences, mais le considère comme faisant partie prenante des mobilisations actuelles contre les violences sexuelles et sexistes.

Ces derniers mois, des milliers de voix se sont fait entendre, sur les réseaux sociaux comme dans la rue, pour dénoncer les violences sexistes, envers les femmes, les personnes trans, non-binaires et intersexes. La libération de la parole a permis une prise de conscience fondamentale : ces violences sont structurelles. Elles sont présentes dans toutes les sphères de la société, publiques ou privées : dans le cadre du couple et de la famille, au travail, dans la rue et les transports en commun...

Alors que les médias et les réactionnaires se réjouissent de la publication de la "tribune des 100" et des déclarations de leurs autrices, orchestrant une guerre médiatique stérile et dangereuse visant à nous diviser, nous pensons que le temps de l'union est arrivé et qu'il est nécessaire qu'il se fasse dans la rue, tou·te·s ensemble uni·e·s pour combattre les violences sexistes et réaffirmer notre détermination en ce début d'année.

Pendant que certains souhaiteraient un retour à la normale, nous continuons à subir les violences sexistes dans toutes les sphères de nos vies.

Or, depuis le 4 octobre dernier, Valérie B., 37 ans, mère de quatre enfants, est incarcérée à la maison d'arrêt de Dijon. En raison des violences conjugales extrêmes qu'elle subissait : coups, viols et obligation de se prostituer, elle a tué son époux. Le mari, Daniel, 63 ans avait déjà été condamné dans les années 90 pour l'avoir violée lorsqu'elle n'avait que 13 ans et qu'il était, alors, le compagnon de sa mère. Les avocates de Jacqueline Sauvage, maîtres Janine

Bonaggiunta et Nathalie Tomasini, la représentent dans l'affaire Baptisée "crime de la Clayette".

Si Valérie incarne la réalité extrême des violences subies, chaque jour, de nouveaux drames surgissent. Fin décembre à Montreuil, Mariama K., jeune femme de 32 ans, a été défenestrée par son mari après avoir reçu 23 coups de couteau. Notre rage est intacte et notre soutien à ces femmes, à leurs proches et à toutes les victimes de violences sexistes, est total.

Conscient·e·s que le combat contre les violences envers les femmes, les personnes trans, non-binaires et intersexes ne se fera pas en une seule journée, nous sommes déterminé·e·s à poursuivre la mobilisation pour construire un mouvement féministe uni et l'inscrire dans la durée en créant de nouvelles perspectives d'avenir. C'est par des mobilisations que nous avons gagné des droits, c'est par la mobilisation que nous en gagneront de nouveaux tou·te·s ensemble !

C'est pourquoi nous appelons tou·te·s celles et ceux qui souhaitent s'organiser contre les violences sexistes et soutenir celle et ceux qui y sont exposé·e·s à venir manifester à nos côtés le samedi 27 janvier à partir de 14h30. À l'issue de la marche, nous nous rassemblerons à Châtelet pour apporter notre soutien à Valérie en présence de ses avocates, Me Bonaggiunta et Tomasini (qui s'étaient déjà battues pour Jacqueline Sauvage). Une scène-ouverte sera prévue pour celles et ceux souhaitant s'exprimer en leur nom ou au nom d'organisations féministes. Des performances artistiques et militantes, des ateliers d'écriture et un groupe de parole seront organisés. Nous auront également la possibilité de préparer des pancartes ensemble, avant la marche. N'hésitez pas à nous rejoindre et à proposer vos actions !

Nous vous attendons nombreux·ses et uni·e·s ce 27 janvier 2018 afin de célébrer notre sororité qui constitue le socle de nos forces, que vous soyez militant·e·s ou non, que ce soit la première fois que vous participez à une manifestation ou non. Nous vous accueillerons et construirons ensemble, dans la bienveillance, une nouvelle impulsion féministe qui marquera l'année 2018. Le temps est venu d'écrire une nouvelle histoire : la nôtre.

3 - Manifestation « Non à la fermeture de la maternité de Creil » - Samedi 27 janvier 2018

Depuis de nombreuses années, notre comité agit pour la défense des hôpitaux publics et le droit à la santé pour tous. Après de grandes difficultés connues aux urgences et jamais résolues, cette fois-ci, c'est le tour de la maternité de Creil d'être attaquée ! 1700 bébés/an. Face à cette situation nous sommes nombreux à nous être rassemblés à Creil le samedi 6 janvier au centre des rencontres.

Tous et toutes contre la fermeture de la maternité de Creil ! : Des dizaines de millions d'euros ont été investis dans l agrandissement de l hôpital de Creil. Les travaux visaient à moderniser et à agrandir la maternité... qui maintenant doit fermer. 45 millions ont été dépensés pour indemniser l arrêt du chantier. Quel scandale !

Le bassin Creillois est la zone la plus dynamique de l'Oise sur le plan démographique (1625 naissances en 2016 (INSEE). Comment envisager que les futures mamans de notre bassin, soient dans l obligation de se rendre à Senlis ?

Une partie importante de la population de notre bassin est précarisées (40 % des ménages du plateau à Creil n'ont pas de voiture). Comment assurer le transport des femmes accouchant à Senlis : par les pompiers, par les services d urgences ?

La fermeture de la maternité va aggraver la situation des urgences, déjà très difficile. Des accouchements trop rapides pourraient avoir lieu aux urgences dans mauvaises conditions.

La réanimation pour adulte a été supprimée à Senlis. Les femmes ayant des complications devront donc être transférées à Creil. Invraisemblable !!!.

Les arguments financiers de la direction de l'hôpital et de l'ARS pour justifier la fermeture de la maternité de Creil sont inacceptables. La fermeture de la maternité de Creil va mettre la population du bassin creillois dans une situation sanitaire dangereuse. Nous voulons des maternités à Clermont, Creil et Senlis. Tous à la manifestation

Samedi 27 janvier - 14 heures - devant l'hôpital - Boulevard Laennec, 60100 Creil

INTERNATIONAL

4 - Les nigérianes en marche pour le droit de vote : Vincent Hiribarren - liberation.fr

Questions à Sara Panata, doctorante en Histoire à Paris 1 et à l'IFRA Nigeria. Ses recherches, inspirées des études de genre et de la sociologie de mouvements sociaux, prennent pour objet les mouvements féminins et féministes au Nigeria. Son projet de thèse, «Mouvements féminins, dynamiques de genre et circulations des féminismes au Nigéria (1940-1990)», est lauréat de la bourse de recherche de la Ville de Paris pour les Études de Genre, 2017. Elle a récemment publié « Les militantes yorubas se mettent en scène : la politisation du corps habillé à l'époque coloniale ».

Qui sont les femmes qui ont lutté pour obtenir le droit de vote dans les années 1950 au Nigeria ? : Ce sont d'abord les femmes de Lagos, alors capitale du pays, et en particulier les membres de la Lagos Market Women Association, qui revendentiquent l'adoption du suffrage universel. Elles militent sous les auspices du parti nationaliste, le National Council of Nigeria and the Cameroons (NCNC), dirigé par Herbert Macaulay et Nnamdi Azikiwe. La demande d'accès des femmes au droit de vote est avancée au nom des « lois et coutumes traditionnelles » en vigueur dans certaines régions du pays suivant le système britannique de l'indirect rule (régime d'administration indirecte) : l'exclusion politique des femmes introduite par les colonisateurs ne rendrait pas compte du pouvoir décisionnel dont elles jouissaient auparavant. La demande reste cependant lettre morte.

En 1950, le conseil communal de Lagos est élu par un système de suffrage universel : c'est la première fois qu'une colonie africaine ouvre les urnes à tous ses citoyen.nes. Dans le reste du pays, il faut attendre encore un an pour que le système censitaire s'applique, incluant les femmes dans l'électorat. Celles qui paient l'impôt peuvent désormais voter. Cependant, ce système limite fortement l'accès des femmes au droit de vote, étant donné que - à la différence des hommes - beaucoup d'entre elles ne sont pas contribuables et que le système de taxation les concernant varie d'une ville à l'autre .

La lutte pour le droit de vote s'intensifie donc et s'organise de mieux en mieux avec la multiplication d'associations de femmes et de sections féminines de partis. Au sud du pays, trois militantes marquent les débats pour le suffrage : Elizabeth Adekogbe, Funmilayo Ransome-Kuti et Margaret Ekpo. Elles sont présidentes d'associations de femmes dans leurs villes respectives (Ibadan, Abeokuta et Aba) et politiciennes proches du NCNC. En 1953, elles invitent toutes les organisations des femmes nigérianes à se réunir à Abeokuta pour fonder un «Parlement des femmes du Nigeria» qu'elles baptisent Federation of Nigerian Women's Organizations (FNWO). Son objectif principal est de demander d'une seule voix l'accès aux urnes pour les femmes de plus de 21 ans. Les femmes de plusieurs provinces accourent à la conférence. Pour marquer les esprits, cette rencontre est organisée en même temps que la Conférence constitutionnelle de Londres qui réunit fonctionnaires coloniaux britanniques et hommes politiques nigérians pour la révision de la Constitution en vigueur. Elles devaient ainsi

faire parvenir leurs revendications - et en particulier la demande d'accès aux urnes - aux acteurs politiques réunis dans la capitale de l'Empire. Mais ceux-ci restent sourds aux demandes des femmes.

À côté de ces pionnières du Sud, à partir de 1958 les militantes de la Northern Elements Progressive Union (NEPU) - un parti minoritaire du Nord - rejoignent la FNWO sous la houlette de Gambia Sawaba. Dans le Nord, outre l'opposition des acteurs politiques, la réforme du système électoral en faveur du vote des femmes se heurte aussi au conservatisme des autorités religieuses musulmanes.

Comment expliquer qu'elles n'aient pu obtenir le droit de vote qu'en 1979, soit 20 ans après les hommes nigérians ? : Le manque d'intérêt politique pour la question et le frein posé par la communauté musulmane sont à voir comme les causes principales du retard des femmes dans l'accès aux urnes. Par ailleurs, le discours des militantes reste très divisé pendant les années 1950 : cela reflète les scissions de la scène politique nigériane à cette époque. Aux demandes incessantes des femmes fédérées au sein de la FNWO s'opposent les sections féminines d'autres partis. Les femmes du parti pan-yoruba Action Group demandent de laisser les dirigeants politiques - plus à même de s'occuper de la gestion du pays - mener les débats sur le suffrage universel. La section féminine du Northern People's Congress (NPC), parti majoritaire dans le Nord, est quant à elle opposée au suffrage des femmes : il serait encore prématuré pour les musulmanes de disposer du droit de vote. Cette position génère des tensions profondes dans la région. Des militantes de la NEPU, favorable au vote des femmes, sont sujettes à des arrestations de masse pour leurs positionnements politiques.

A la veille de l'indépendance - obtenue le 1^{er} octobre 1960 - les acteurs et actrices du système politique trouvent un point d'accord : le système censitaire est finalement aboli pour les femmes du sud du pays aux élections nationales de 1959. La presse de l'époque célèbre l'évènement, titrant « Blind, women also may vote ! » (Les aveugles et les femmes peuvent voter aussi !). Mais le Nord reste à l'écart. Les années qui suivent sont marquées par des campagnes nationales de la part des réseaux de femmes, visant à pousser les politiciens du Nord et les autorités religieuses à uniformiser le système électoral en vue des élections de 1964 : elles refusent de voir la religion servir d'expédient pour exclure les femmes de leur devoir envers la nation. Cela d'autant plus qu'était confié aux femmes le rôle de rallier le soutien populaire pour les divers partis politiques. En regard à leur participation aux campagnes électorales, elles estiment que le droit de choisir leurs candidats et d'être élues devrait leur revenir. Mais la marche est encore longue.

Pendant les dix ans qui suivent le coup d'état de 1966, le sort de la nation est entre les mains des militaires. La transition démocratique se prépare à partir de 1976. Un protocole particulier est alors proposé pour les futures élections musulmanes afin de convaincre les leaders religieux du Nord : on prévoit des urnes séparées pour les hommes et les femmes, des horaires de vote différents (en particulier vote de nuit pour les femmes en purdah - pratique commune dans le nord du Nigeria, consistant à soustraire les femmes à la vue des hommes au travers du voile intégral et à les restreindre à un espace précis de la maison) et des agents électoraux femmes pour contrôler le déroulement du vote. Plus de trente ans de revendications sont alors écoulées : pour les élections fédérales de 1979 le suffrage universel est étendu à tous les citoyen.nes du pays.

Quels sont les autres combats politiques que mènent ces groupes de femmes dans les années qui suivent ? : Une fois le suffrage universel obtenu, les organisations cherchent à assurer l'effective participation de femmes en politique. Bien que la nouvelle constitution de 1979 prenne les femmes en considération en interdisant toute forme de « discrimination de sexe »,

leur engagement politique reste minime. Parmi les nouvelles et diverses revendications, on peut citer celle de l'allocation de sièges pour les femmes au sein des assemblées. Le débat est ancien au Nigeria mais la question devient une priorité des organisations féminines à la fin des années 1980. L'association militante féministe Women In Nigeria, d'inspiration marxiste-léniniste, s'illustre particulièrement sur ce sujet, en demandant 50 % de sièges réservés aux femmes au sein des assemblées législatives et exécutives. Les principaux moteurs de cette idée sont les femmes en purdah membres de l'association : bien que représentant plus de la moitié de la population, les aspirations des femmes à siéger au sein de ces corps politiques sont entravées par des préjugés sociaux et religieux, d'où la nécessité d'une provision constitutionnelle garantissant leur pleine participation. Même le National Council of Women's Societies, association gouvernementale aux positions moins radicales, propose l'allocation de 30 % de sièges. Mais, en 1987 le gouvernement rétorque que seuls 5 % des sièges peuvent être alloués aux femmes, qui devront être nommées par les partis, une réforme qui n'entrera jamais en vigueur à cause du coup d'État de 1993.

5 - La légalisation a fait de l'Allemagne le bordel de l'Europe. Et nous devrions avoir honte ! - Manuela Schon - Traduction Francine Sporenda

Lorsque les abolitionnistes allemands parlent de la situation de la prostitution en Allemagne, nous entendons constamment les mêmes réactions : «vous plaisantez ?» ou «comment est-ce possible ». Quand nous faisons des présentations dans d'autres pays, les personnes dans le public se mettent à pleurer ou demandent à faire un break un quart d'heure après le début pour respirer un peu d'air frais. Les mêmes présentations en Allemagne peuvent choquer aussi mais nous avons observé que les gens sont tellement habitués à la situation que leur réponse émotionnelle est plus réservée. En fait, les hommes allemands vont souvent révéler fièrement qu'ils sont des acheteurs de sexe lors des débats abolitionnistes. Il n'y a aucune honte à être client en Allemagne. C'est un signal évident et alarmant qui montre que des décennies de prostitution légalisée ont profondément modifié la société.

C'est facile de fermer les yeux sur les dégâts causés par la prostitution si on n'y est pas confronté directement. Et bien que toutes les femmes subissent l'impact de la prostitution, la plupart des gens non directement impliqués ont une connaissance limitée de ce qui s'y passe. Nous devons nous demander honnêtement quelles sont les conséquences sociétales de la normalisation de la prostitution, et si nous avons fait assez pour la combattre. Ce n'est pas acceptable de dire « je ne suis pas affecté-e directement par la prostitution, et il y a des choses plus graves ». Quand nous découvrons de graves violations des droits humains, comme c'est le cas dans la prostitution, c'est notre responsabilité de faire quelque chose à ce sujet. Si nous examinons honnêtement la situation en Allemagne, c'est clair qu'une action s'impose.

La politique et les profiteurs de la prostitution : Contrairement à la croyance populaire, et sauf pendant une courte période au début du XXème siècle, la prostitution a été légale en Allemagne plus d'un siècle avant le passage de la loi prostitution de 2001 (Prostitutionsgesetz). Le projet de loi a été proposé par le parti Social-démocrate allemand et les Verts (Bündnis 90/Die Grünen) et a été soutenu par le Parti libéral, le Parti démocratique libre, et le Parti socialiste démocratique (maintenant appelé Die Linke). Seuls les conservateurs se sont opposés à ce projet.

La loi, qui en fait légalise surtout le proxénétisme, dit que la prostitution n'est plus considérée comme contrevenant à la «bonne moralité» du pays. Alors que dans le passé, la notion de « violation des lois morales » signifiait que les affaires judiciaires impliquant une exploitation étaient traitées comme contraires à la moralité publique, cette loi ne s'applique plus dans le

contexte de la prostitution. Malgré son nom désuet, la violation de cette loi de moralité a été pratiquement la seule façon de s'attaquer à des situations d'exploitation ou de pratiques immorales dans le domaine des affaires quand ces pratiques n'étaient pas interdites explicitement par la loi - comme des salaires très bas, des augmentations de loyer abusives ou des taux d'intérêt très élevés. La décision d'exempter la prostitution de cette «loi de moralité» a pu paraître progressiste, mais elle a considérablement facilité l'exploitation des femmes.

Nos politiciens ont célébré ce «grand succès» verre de champagne à la main, tout à fait en phase avec cette nouvelle normalité. Même l'Union sociale chrétienne a été impliquée dans la construction d'un bordel... à Dachau, déclarant que c'était «une entreprise tout à fait ordinaire». Le conseiller Elmet Erhorn, qui travaillait comme électricien sur le projet, a dit : « je crois que nous construisons une chose formidable, un sauna magnifique, un jacuzzi pour se relaxer... Ce sera le plus bel établissement à Dachau ... Nous avons besoin d'endroits comme ça dans notre ville ». Le propriétaire de bordel Bert Wollersheim a fait visiter son bordel à Sylvia Pantel, députée du Parti conservateur au Parlement. Elle a dit : « Je sais que Monsieur Wollersheim est une personne très sympathique ».

L'underground allemand : Dans leurs efforts pour discréditer le modèle nordique, les opposants disent qu'en Suède, la prostitution n'a pas réellement décliné mais qu'elle est devenue clandestine. Bien sûr, ce n'est pas vrai. Les policiers et les travailleurs sociaux en Suède, où le modèle nordique est en place depuis plus de 10 ans, disent qu'ils n'ont aucun problème à localiser les prostituées et les clients, le seul problème étant de trouver l'argent pour gérer ces situations.

En plus de légaliser le proxénétisme, la loi prostitution offre aux personnes prostituées la possibilité de devenir des employé-es ordinaires, payant des impôts et ayant accès aux aides sociales. Mais seulement 44 personnes prostituées sur un total de 400 000 à 1 000 000 ont choisi de se faire enrégistrer comme prostituées afin d'avoir accès à ces aides.

A Wiesbaden, la ville où j'habite, capitale de l'état de Hesse (population 280 000), l'administration n'a aucune idée du nombre de prostituées exerçant dans les limites de la ville. Leur estimation est de 250 femmes, et ils disent que « Wiesbaden est trop bourgeoise, donc la demande est faible ». Mais j'ai fait ma propre recherche et j'ai trouvé le chiffre d'environ 1 000 femmes prostituées (et trans) «travaillant» dans cette ville. C'est un nombre beaucoup plus réaliste que 250. Il y a seulement deux bordels (relativement petits) identifiables dans la ville, l'un est un «sauna club» et l'autre un «flatrate» (prix fixe) récemment ouvert. Mais la plus grande partie de la prostitution a lieu dans des appartements répartis dans toute la ville, même dans les zones où les bordels n'ont pas le droit de s'installer. Il y aussi des cinémas porno où les hommes peuvent trouver des prostituées, des «tea clubs» qui servent surtout des hommes turcs et marocains, et où les prostituées sont surtout roumaines et bulgares, il y aussi des escorts, et bien sûr, de la prostitution en ligne. La plupart des gens sont surpris d'apprendre que des mini-bordels existent juste à côté de chez eux, parce que ces établissements n'ont pas la visibilité des mega-bordels comme les «paradise» et les «Pascha». Et il y a la question du crime organisé. Des gangs de crime organisé comme les Hell's Angels, les Mongols, les Bandidos, les United Tribuns etc. contrôlent la prostitution et les zones «red light» (quartiers chauds) dans différentes villes allemandes. Hambourg et Francfort, par exemple, sont aux mains des Hell's Angels, tandis que les United Tribuns contrôlent la prostitution à Stuttgart et Villingen-Schwenningen. Malgré cette réalité, le discours courant sur la légalisation est centré sur le «libre choix» des femmes et non sur l'implication lourde du crime organisé dans l'industrie du sexe.

Quand on considère ça, de pair avec le fait que peu de personnes prostituées reçoivent les supposés bénéfices sociaux liés au fait que l'industrie du sexe est censée opérer de façon «transparente», est-ce qu'on ne devrait pas plutôt parler de la dimension «clandestine» de la prostitution en Allemagne ?

La prostitution dans le système éducatif : Pro Familia, un membre de la Fédération internationale « Planned Parenthood » (IPPF) est une organisation qui conseille les écoles pour le choix de leur matériel pédagogique d'éducation sexuelle. Dans ce matériel recommandé pour les adolescents, il y a un livre appelé «Sexualpädagogik der Vierfach» (dont la traduction serait à peu près « Pédagogie sexuelle de la diversité »). Ce texte inclut des suggestions et du matériel pour des projets dans lesquels les étudiants doivent nommer des positions sexuelles et faire des propositions pour « moderniser un bordel ». En petits groupes, ils sont censés discuter quels services une «maison de plaisir» devrait offrir aux clients. Et ceux qui ont protesté contre l'introduction de ce genre de contenu dans le curriculum scolaire ont été traités de « réactionnaires », de «conservateurs» et de « prudes ».

Entre 2006 et 2015, des membres du syndicat des professeurs (GEW) dans l'état de Hesse se sont vu proposer des cours de formation avancée donnés par un groupe de lobbying pro-décriminalisation de la prostitution nommé «Dona Carmen». Les professeurs pouvaient accumuler des crédits de formation professionnelle en participant à ces cours. Finalement l'année dernière, ils ont été éliminés du programme éducatif.

La normalisation de la prostitution en Allemagne, même parmi les enfants d'âge scolaire, amène des jeunes gens à célébrer leur succès à l'Abitur (examen de fin d'études secondaires similaire au baccalauréat NDLT) en allant ensemble au bordel. Ici ce n'est pas un problème que des garçons de 16 ans se rendent en groupe dans des lieux de prostitution pour acheter du sexe - c'est quelque chose que je vois régulièrement dans mon propre quartier.

Greed is hot : «Geiz is Geil» est une phrase utilisée couramment en Allemagne, dans les publicités et les campagnes de marketing, ce qui signifie «greed is hot». Et bien sûr, cette idée - que le public devrait essayer d'avoir tout au moindre prix - est transférée au marché de la prostitution. Les femmes sont vendues comme des produits, donc en tant que produits, elles devraient être aussi bon marché que possible. Les propriétaires de bordel font le maximum pour offrir les meilleures affaires :

« De nouvelles filles au bordel «Caligula» à Berlin. Offre spéciale pour les bêtes de sexe ». «Sting House» : 38,50 Euros, «glory hole» : 20 Euros, masturbation dans le «glory hole» : 12,50 Euros ; box du voyeur : 28,50 Euros ». Les « bordels à prix fixe, offrent des « menus tout compris » similaires à ceux des « buffets à volonté », mais là c'est «all you can fuck» (baiser à volonté). Dans certains cas, la nourriture et les boissons sont comprises.

Un bordel à prix fixe, appelé «Pussy Club» a fait les grands titres des journaux quand, lors de son jour d'ouverture le 9 juin 2009, une file d'attente de 1 700 hommes s'est massée devant la porte pour pouvoir entrer. Les files d'attente ont continué devant les chambres des femmes jusqu'à la fermeture, quand les prostituées se sont effondrées, épuisées de fatigue, terrassées par la douleur, les blessures et les infections, en particulier souffrant d'irritations vaginales et de mycoses qui, de leurs organes génitaux, se sont propagées à leurs jambes. Ce bordel a été fermé un an plus tard pour trafic d'êtres humains.

Les bordels à prix unique sont très courants en Allemagne, de même que ceux qui affichaient «tabuslos» (« sans tabous »). En pratique, cela se traduit par «tout sans préservatif ». Le résultat, c'est que les MSTs sont en augmentation en Allemagne (les taux d'infection au VIH sont en train de remonter après plusieurs années de stagnation, et il est courant que les hommes mariés transmettent des infections à leur femme)¹.

La concurrence entre bordels pour attirer les clients signifie que les chaînes de bordels comme le Pascha à Cologne offrent aussi des jeux de hasard-machines à sous etc - où les joueurs peuvent gagner une «pass» gratuite avec une femme prostituée. Un bordel à Berlin donne à ses clients des «cartes de fidélité» : 5 visites au bordel donnent droit à une réduction de 50 % sur la sixième visite, et votre onzième visite est gratuite.

Pour ceux qui veulent allier pratique et pas cher, les hommes peuvent aller sur des places de parking pour des relations sexuelles en «drive in» ou visiter des boxes appellés «*Verrichtungsbox*» (les boxes pour faire des choses). Ils peuvent même commander des femmes comme on commande une pizza grâce à une application pour téléphone portable sortie récemment.

Prostitution et pornographie sont liées en Allemagne : Une compagnie nommée Uschi Haller Fun héberge et filme des «gangbang parties» sur différents thèmes, qu'ils vendent au public comme pornographie. Chaque participant paye 35 Euros, ce qui inclut la nourriture et les boissons. Le port du préservatif est explicitement banni, mais des masques sont fournis pour protéger l'identité des hommes participants. Les hommes doivent soit fournir un test HIV récent, soit accepter de faire un test rapide sur les lieux. Des exemples de titres de vidéos pornographiques de Uschi Haller incluent «L'ado Tina, enceinte de 6 mois», «Festival golden shower», ou le «Club des torchées» (où les hommes font boire les femmes jusqu'à ce qu'elles soient complètement ivres et d'autant plus dociles). Il y a aussi le thème «La grande bouffe», où les femmes doivent ingurgiter d'énormes rations de spaghettis entre deux fellations, jusqu'à ce qu'elles vomissent.

La compagnie publie des photos des femmes après ces gangbangs, montrant leurs yeux vitreux et leurs orifices enflammés. Ces images contrastent avec leurs commentaires élogieux affirmant que les femmes ont adoré. Dans le cas de Tina, une description de ses organes génitaux publiée sur le site dit qu'ils avaient l'air «d'un cul de babouin, tout rouge et enflé».

Les annonces de prostitution sont partout : Si vous allez à Cologne par le train, la première chose que vous voyez quand vous sortez de la gare, ce sont des taxis affichant une publicité pour le bordel Pascha. Dans les zones où ces publicités sont interdites, des panneaux d'affichage mobiles sont installés et déplacés dans toute la ville, ou des camions et des camionnettes affichant ces publicités sont garés jusqu'à ce que les résidents se plaignent, et alors ils sont déplacés vers la rue voisine.

Le lobby de la prostitution dans la culture populaire : En Allemagne, il y a plusieurs émissions de télévision qui font la promotion de la pornographie et de la prostitution. Le journal allemand FAZ appelle justement ces programmes de la «publicité éditoriale».

Une chaîne nommée RTL II diffuse des émissions qui proposent une vue positive de la prostitution, montrant des prostituées ravies disant combien elles aiment ce qu'elles font et qu'elles trouvent ça excitant. En 2010, RTL II a diffusé une émission sur un bordel appelé «Teenyland» à Cologne, spécialisé dans les fantasmes pédophiles. Des femmes qui ont l'air d'être mineures et qui sont habillées comme des fillettes sont disponibles dans des chambres nommées «la chambre de la princesse» ou «la salle de classe». Une vidéo sur youtube montre la fête donnée pour célébrer le cinquième anniversaire de ce bordel, à laquelle ont assisté de nombreuses célébrités.

En 2011, un reality show nommé «Les Wollersheims» a suivi le propriétaire de bordel Bert Wollersheim et «la nouvelle fiancée du propriétaire de bordel le plus iconique d'Allemagne». Durant les années 90, Wollersheim a été accusé de trafic d'êtres humains. Une prostituée a été kidnappée (sur ses instructions) parce qu'elle ne voulait plus «travailler» dans un de ses bordels, et que son nouveau petit ami (ou proxénète ?) avait refusé de payer une «indemnité

de transfert» à Wollersheim. Cela n'a pas endommagé son image publique. En fait, quelques jours après les agressions du Nouvel an de Cologne, le maire de Düsseldorf, Thomas Geisler, a participé à la fête du carnaval costumé en Wollersheim. Sa femme était habillée - avec fausse poitrine - en «fiancée» de Wollersheim.

Michael Beretin, le manager de la fameuse chaîne de bordels «Paradise» participe à deux émissions de télé réalité mettant en scène des bordels allemands. Dans «Rotlicht Experten» («experts des rues chaudes»), des bordels demandent à être testés pour obtenir un label de qualité grâce au show, et ils sont notés sur les prestations des femmes, l'atmosphère, l'hygiène et la propreté. Dans un autre show, «Bordell S.O.S», les bordels qui participent reçoivent les conseils d'une équipe d'experts pour attirer plus de clients et augmenter leurs profits.

Dans un documentaire révélateur de la chaîne anglaise Channel 4, intitulé «The Mega Brothel», Beretin déclare à propos de prostituées en face des caméras « regardez un peu ces salopes paumées et sans âme. Avant, les femmes faisaient ce job avec passion, mais maintenant, c'est fini ». Beretin a été arrêté en 2015 et accusé de trafic d'êtres humains, de prostitution forcée et de fraude fiscale. Mais malgré tout, RTL II continue à diffuser ce show occasionnellement.

Beretin et Jürgen Rudloff, le propriétaire de la chaîne «Paradise», sont souvent invités à participer à des débats politiques sur la prostitution dans les media. Ils sont présentés comme des «hommes d'affaires prospères» qui gagnent leur argent dans la «prostitution propre». Des acteurs, des chanteurs, des athlètes visitent ses établissements sans aucune gêne, et posent en photo avec Beretin et Rudloff.

D'autres proxénètes allemands célèbres sont traités comme des stars. Par exemple, et bien qu'il ait fait de la prison pour blanchiment d'argent, fraude fiscale et trafic d'être humains, plus de 4 millions d'usagers de Facebook ont liké la page du propriétaire de méga bordel, le prince Marcus von Anhalt. Un des plus grands propriétaires de bordels en Allemagne, le prince Marcus a plus de 1 000 femmes prostituées qui «travaillent» pour lui.

La légalisation et la libéralisation ne rendent pas la prostitution plus sûre. : Comme le rappelle le site «Sex Industry Kills» (« La prostitution tue »), au moins 69 femmes prostituées ont été tuées depuis 2 000 en Allemagne. Ces meurtres sont seulement les cas répertoriés, et il est probable que d'autres meurtres n'aient pas été enregistrés. Il y a eu au moins 22 tentatives de meurtre sur des prostituées, deux personnes ont été portées disparues et une autre est morte dans un bordel d'une overdose. Il n'y a pas une semaine sans que des reportages dans les médias parlent de femmes prostituées, violées, menacées ou victimes de vol.

Nous avons un long chemin devant nous, un dur combat à mener et les abolitionnistes allemandes ne peuvent pas le mener seules. Nous avons besoin de personnes extérieures pour dire aux Allemands : « êtes-vous devenus complètement fous ? » Des documentaires et des reportages ont commencé à dire la vérité sur la situation en Allemagne. Même les lobbyistes du «travail du sexe» disent que le «modèle allemand» n'est pas satisfaisant. Il est temps que l'Allemagne cesse de défendre fièrement son modèle et que les Allemand-es soient honteux de cette situation.

6 - En Pologne, le gouvernement s'apprête à rendre l'avortement quasi impossible - lemonde.fr

En Pologne, le parti ultraconservateur Droit et justice (PiS), au pouvoir depuis 2015, vient de faire coup double en se rapprochant d'une interdiction quasi-totale de l'avortement, tout en semant la discorde dans l'opposition.

La semaine du 8 janvier, les députés polonais devaient se prononcer sur deux initiatives citoyennes visant à réformer, dans des directions opposées, le droit de l'avortement. Le projet de durcissement a été envoyé en commission pour examen, mais pas la proposition de libéralisation, rejetée à neuf voix près en première lecture, alors que 39 élus des partis libéraux étaient tout bonnement absents de la salle au moment du vote. Furieux, des défenseurs des droits des femmes ont manifesté le week-end du 13 et du 14 janvier dans plusieurs grandes villes pour dénoncer une «honte».

Comptant parmi les plus restrictives en Europe, la réglementation polonaise actuelle interdit l'avortement sauf dans trois cas de figure : si la grossesse met en danger la vie de la femme enceinte, si elle résulte d'un acte criminel, ou si le fœtus est atteint d'une grave malformation.

Fruit d'un «compromis» passé il y a vingt-cinq ans entre conservateurs et libéraux, cette loi continue de satisfaire une majorité relative de Polonais. En revanche, pour les catholiques radicaux soutenus par l'épiscopat, le millier d'avortements pratiqués légalement chaque année en Pologne représente toujours autant de «meurtres» de trop.

A l'inverse, l'association de planning familial Federa relève que «la loi de 1993 est violée de façon chronique» car, même dans les situations où elle autorise le recours à l'avortement, il existe des régions entières où aucun médecin n'accepte de le pratiquer, soit par peur d'être poursuivi en justice, soit en raison d'une «utilisation abusive de la clause de conscience».

La tactique a fonctionné : Pour lutter contre les effets négatifs de cette législation, en particulier l'exécution clandestine d'avortements dans des conditions souvent dangereuses, le collectif Sauvons les femmes avait réuni fin 2017 près de 500 000 signatures en soutien à une initiative législative qui aurait établi un droit effectif à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) pendant les douze premières semaines. C'est ce texte qui a été rejeté en première lecture mercredi 10 janvier, par 202 voix contre 194 en faveur de la poursuite des travaux.

Alors que des députés libéraux avaient manqué à l'appel, voire s'étaient prononcés pour l'abandon pur et simple du projet, 58 élus du PiS pourtant hostiles à l'avortement avaient voté pour l'examen du texte en commission. Le parti au pouvoir peut ainsi se vanter de respecter sa promesse de campagne de ne repousser aucune initiative citoyenne d'ampleur tout en renvoyant sur l'opposition la responsabilité de l'échec de la proposition.

La tactique a fonctionné : depuis le vote, les deux partis libéraux se déchirent en interne à coups de sanctions, d'exclusions, de suspensions d'adhésion et de menaces de démission. Côté PiS, le président du Sénat, Stanisław Karczewski, a d'ores et déjà indiqué que la majorité gouvernementale était «ouverte à des discussions» pour accueillir les élus mis au ban de leur formation d'origine.

Les manifestants de ces derniers jours s'en sont également davantage pris à l'opposition qu'au PiS. Samedi soir, malgré le gel, plus d'un millier de personnes étaient présentes devant le Parlement à Varsovie. A l'invitation d'organisations de gauche, ils ont déclamé les noms des députés absents lors du vote sur le texte du collectif Sauvons les femmes en les accusant de «lâcheté».

Nouvelle journée de mobilisation : Toutefois, au-delà de ces cris de colère, les revendications des participants n'étaient pas unanimes. Pat et Michał (qui n'ont pas communiqué leur patronyme), un jeune couple, continuaient de demander la «libéralisation d'une loi qui ne

fonctionne pas » quand d'autres ne veulent que le maintien du statu quo. « Je suis venu réclamer l'abandon du projet de durcissement de la législation sur l'avortement », explique Adam, retraité.

Plus d'un an après l'échec d'une première tentative d'interdiction totale de l'avortement, la nouvelle proposition de durcissement, soutenue par 830 000 citoyens, abandonne l'idée de punir les femmes qui recourent illégalement à l'avortement et maintient la possibilité d'interrompre une grossesse mettant en danger la vie de la femme enceinte ou résultant d'un viol. Toutefois, la suppression de l'exception en cas de malformation grave du fœtus reviendrait de fait à interdire 95 % des avortements légaux aujourd'hui pratiqués en Pologne. Les organisateurs de la « grève des femmes », à l'origine des « marches noires » qui avaient rassemblé fin 2016 près de 250 000 personnes dans 150 villes et obtenu le retrait du projet d'interdiction totale, appellent à une nouvelle journée de mobilisation mercredi 17 janvier.

Toutefois, face à ce nouveau texte moins sévère, il est possible que la participation soit moindre. Le PiS n'aurait alors plus de raison de pas adopter cette nouvelle restriction du droit à l'avortement, promesse de longue date faite au clergé en échange de son soutien électoral.

TEXTES

7 - Lancement des débats bioéthiques : respectons les personnes et les familles concernées ! - Communiqué commun

Ce jeudi 18 janvier aura lieu le lancement officiel des états généraux de la bioéthique, préalable à la révision de la loi à l'automne prochain, avec, parmi d'autres questions, l'élargissement des conditions d'accès de la Procréation Médicalement Assistée (PMA).

À cette occasion, nous, associations féministes, lesbiennes, gaies, bies, trans, intersexes et de santé, souhaitons rappeler que seule l'ouverture de la PMA à toutes les femmes et/ou aux personnes trans, et son remboursement par la sécurité sociale pourra mettre fin à une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, le statut conjugal ou l'identité de genre. Cette mesure devrait s'accompagner de l'accès à l'autoconservation des gamètes pour toutes et tous ainsi que du double don, afin que plus personne n'ait besoin de s'endetter et d'aller à l'étranger pour essayer de fonder une famille. L'ouverture de la PMA doit aussi inclure l'établissement de la filiation de l'enfant dès sa naissance à l'égard de ses deux parents de même sexe car un enfant ne saurait être différemment protégé en fonction du genre (ou de l'orientation sexuelle) de ses parents.

Nous sommes consternées de devoir à nouveau rappeler que l'autonomie et le libre arbitre des personnes et en particulier des femmes, n'est pas un objet « d'éthique » et ne devrait plus faire débat. D'autant que la partie éthique sur la PMA, qui concerne la technique médicale en elle-même, est tranchée depuis les lois de 1994 et 2004. Néanmoins, comme toujours lorsqu'il est question des droits des femmes, de leur liberté à disposer de leur corps et de leur choix de fonder ou non une famille, la réforme de la procédure d'accès à la PMA est à nouveau l'occasion pour tout un chacun de se permettre de commenter et critiquer des choix personnels, qui ne devraient relever que de la liberté individuelle.

Cependant, nous prenons acte de ce débat, que nous souhaitons concret. Ce n'est pas une question de morale désincarnée, l'enjeu est de définir comment fonder une famille, et à quel coût. Il s'agit de notre quotidien. C'est pourquoi les personnes concernées, c'est à dire toutes celles qui n'ont pas pour l'instant accès en France à l'insémination et à la Fécondation In Vitro avec donneur, femmes célibataires, couples de femmes, personnes trans, doivent être au cœur des échanges, qu'il s'agisse des débats dans les institutions ou dans les médias. Et si les

professionnels de la santé et du droit qui accompagnent ont bien sûr un éclairage légitime à apporter, ce n'est certainement pas le cas des moralistes, experts autoproclamés et des représentants religieux qui tentent de préempter le débat pour dicter aux femmes leur conduite.

Nous refusons d'assister à des débats fermés et biaisés, dont la conclusion est prévisible au simple vu du titre et de la liste des invités comme cela a été le cas lors des précédents états généraux de 2011. Nous sommes le sujet et la raison d'être de ce débat : nous réclamons notre droit à être représentées et pleinement intégrées à ce processus de consultation publique, sans quoi celle-ci n'aurait aucune autre utilité que celle de nous exposer à de nouvelles stigmatisations et violences.

N'oublions jamais que l'on parle de dizaines de milliers familles LGBTparentales, de centaines de milliers de familles monoparentales et que chaque insulte, chaque «dérapage», touche directement des enfants et des parents. Alors, puisque ce «débat citoyen» doit avoir lieu, nous exigeons de la part de l'ensemble des acteurs médiatiques qu'ils prennent leurs responsabilités en ne faisant pas de ces débats un défouloir de haine gratuite comme en 2013, lors des débats sur la loi dite «mariage pour tous» et aujourd'hui encore dans bon nombre de médias. Nous espérons qu'au contraire, ce sera l'occasion de faire connaître le quotidien de nos familles et de faire reculer les préjugés et discriminations dont elles sont encore trop souvent victimes.

Et pour toutes celles et ceux qui souhaitent venir se former et s'informer auprès des personnes directement concernées et des professionnels qui les accompagnent, nous vous donnons rendez-vous au Centre LGBT de Paris le mercredi 31 janvier pour une journée « Portes Ouvertes pour la PMA » à partir de 14h.

Signataires : Act-Up, Aides, Bi'Cause, le CAELIF, le Collectif Féministes Révolutionnaires, les effronté.es, FièreEs, du GLUP, l'Inter-LGBT, le MAG Jeunes LGBT, le Planning Familial et SOS homophobie.

8 - Tribune : GPA : Non au marché de la personne humaine - Sylviane Agacinski, René Frydman et 40 autres personnalités

En un temps où l'on s'insurge contre les violences faites aux femmes, où l'on traque les stéréotypes de genre et où l'on revendique l'égalité des sexes, il serait temps que l'usage commercial de leur corps dans l'industrie procréative mobilise davantage l'opinion publique et les media.

Au lieu de cela, on observe une étrange complaisance à l'égard de ce que l'on nomme abusivement une technique, alors que la maternité de substitution est une pratique sociale qui consiste à louer la vie d'une femme, jour et nuit pendant neuf mois.

Pour lui donner un aspect altruiste, on appelle gestation pour autrui (GPA) la convention par laquelle une femme s'engage à devenir enceinte (par insémination artificielle ou transfert d'embryon) et à accoucher d'un enfant qu'elle remettra dès sa naissance, et moyennant paiement, à ses « parents contractuels ». Personne ne peut ignorer que cette pratique fait partie d'un marché procréatif mondialisé en pleine expansion, qui inclut, comme en Californie, la vente du sperme et des ovocytes. Là où il existe, ce marché constitue une forme nouvelle d'appropriation du corps féminin.

L'enjeu des choix législatifs nationaux et internationaux en ce domaine est considérable, face à la pression des tous ceux qui trouvent un intérêt financier important dans cette affaire : cliniques, médecins, avocats, agences de «mères porteuses», auquel s'ajoute l'intérêt subjectif de ceux que les agences appellent sans vergogne les *clients* et qui désirent obtenir

un enfant à tout prix. L'objet d'un tel commerce n'est pas seulement la grossesse et l'accouchement, c'est aussi l'enfant lui-même, dont la personne et la filiation maternelle sont cédées à ses commanditaires.

Dans son principe, une telle transaction commerciale (elle l'est toujours, même si l'on déguise le paiement en indemnité ou dédommagement) est contraire aux droits de la personne humaine et s'apparente à une forme de corruption. De corruption en effet, puisqu'elle attribue une valeur marchande et à l'enfant et à la vie organique de la mère de substitution. Car l'un et l'un et l'autre sont des personnes, sujets de droits, et il existe une différence, capitale en droit, entre les personnes et les biens. De plus, depuis l'abolition de l'esclavage, nul ne peut exercer sur une personne humaine les attributs du droit de propriété.

C'est pourquoi, en matière d'adoption, la Convention de La Haye interdit tout arrangement programmant à l'avance l'abandon d'un enfant par sa mère de naissance et tout paiement de l'enfant par les parents adoptifs.

Or, c'est un tel arrangement préalable qui est en cause avec la maternité de substitution : on convient à l'avance du prix du «service» rendu par la mère et donc du prix de l'enfant à naître. Et celle qui accouche est bien la mère biologique, même lorsque l'enfant n'hérite pas de ses gènes, car un embryon n'a aucune chance de devenir un enfant sans un corps féminin qui lui assure son lent développement épigénétique. On ne fait pas un enfant seulement avec des gènes.

La GPA est ainsi une façon de falsifier la filiation maternelle de l'enfant en substituant une mère « intentionnelle » à sa mère de naissance. Certains demandent à la France de transcrire tels quels les actes d'état civils établis à l'étranger sur la base d'une GPA, sachant que cette transcription légitimerait la GPA et mettrait immédiatement en cause notre législation. Or, en dépit de mensonges réitérés sans relâche, ces enfants ont heureusement des papiers, par exemple des passeports américains, ou délivrés par d'autres pays, et si l'un de leurs parents est français ils obtiennent un certificat de nationalité. Dans son Arrêt du 26 juin 2014, § 14, la CEDH elle-même a reconnu que la famille Mennesson vivait en France « dans des conditions globalement comparables à celles dans lesquelles vivent les autres familles ».

Certains soulignent que des femmes consentent, en connaissance de cause, à servir de mères porteuses, et donc qu'elles acceptent leur propre aliénation et leur propre marchandisation. Sans doute : mais l'inégalité économique entre la femme et ses clients explique assez ce genre de consentement. Et surtout : dans une société où il y a des lois protectrices des droits fondamentaux, il n'appartient pas aux individus de passer entre eux des contrats contraires à ces droits. C'est pourquoi, en France, nul ne peut consentir légalement à vendre un de ses reins, ni s'engager à devenir esclave.

Dans cette affaire, débattue dans notre pays depuis presque trente ans, il s'agit de comprendre que la demande d'enfants est déjà un effet de l'offre médicale, dès lors que la médecine, oubliant l'impératif de ne pas nuire, collabore avec les marchés du corps humain au nom de la liberté des contrats. Dans certains pays, des médecins ne voient pas non plus d'inconvénient à greffer sur leurs patients des reins achetés à des «donneurs» vivants, ou même extorqués par des trafiquants aux populations les plus déshéritées, comme les réfugiés.

Le corps médical doit ainsi s'inquiéter de savoir s'il veut sacrifier son éthique à une idéologie ultralibérale qui tend à réduire la personne humaine à une ressource biologique disponible sur le marché. Dans le passé, ne l'oublions pas, des médecins éminents se sont compromis avec des idéologies encore plus redoutables : la bioéthique est née à partir des procès de Nuremberg. La responsabilité du législateur est ici immense, car le respect des droits de la personne humaine et de son corps est l'un des principaux critères susceptible de définir une société

civilisée. Les Etats doivent-ils renoncer à la protection des personnes en les abandonnant aux lois du marché ? L'enfant doit-il être conçu comme un produit dont le prix fluctue selon l'offre et la demande ?

Il s'agit de savoir, dans quelle société voulons-nous vivre et d'avoir le courage de résister au «marché total», comme c'est encore le cas de la plupart des pays européens. L'honneur de notre pays serait, avec d'autres, de travailler à l'abolition universelle d'une pratique qui touche aujourd'hui, dans le monde, les femmes les plus vulnérables.

9 - Après l'affaire Weinstein, les plaintes pour viols et agressions sexuelles en nette hausse en 2017 en France - franceinfo.fr/AFP

16 400 viols enregistrés et 24 000 agressions sexuelles : les plaintes pour viols et agressions sexuelles enregistrées par les forces de l'ordre sont en "nette hausse" en 2017. Sur l'année, elles augmentent respectivement de 12 % et 10 %, selon une étude publiée mercredi 24 janvier par le ministère de l'Intérieur et relayée jeudi sur son compte Twitter.

Le nombre de plaintes pour agressions sexuelles au quatrième trimestre de l'année est quant à lui "très en hausse" par rapport à la même période de 2016 : il enregistre une augmentation de 31,5 %.

Selon le service des statistiques du ministère de l'Intérieur, cette hausse est probablement due à la révélation de faits plus anciens, dans le contexte de la prise de parole des femmes à la suite de l'affaire Weinstein.

10 - Harvey Weinstein : la justice arrivera-t-elle à bon porc ? - Isabelle Hanne - liberation.fr

Harvey Weinstein n'est pas en prison. Le producteur déchu n'a pas été entendu par la police. Pour l'heure, il ne fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire. L'ancien patron de Miramax a été, dès les premières révélations début octobre, exfiltré dans un centre de désintoxication en Arizona, The Meadows, qui propose un programme contre l'addiction sexuelle. Grands noms d'Hollywood, actrices aspirantes, assistantes, mannequins : près d'une centaine de femmes ont accusé Harvey Weinstein d'agressions sexuelles, de harcèlement et même de viols. La parution de ces témoignages dans la presse américaine a déclenché un mouvement inédit et mondial de libération de la parole, et des dizaines d'hommes puissants sont tombés de leur piédestal. Mais la réponse judiciaire, elle, est beaucoup plus lente.

Où en est la procédure judiciaire ?

Les dénonciations en cascade n'ont pas force de preuve. Et une grande partie des accusations concerne des faits prescrits. Pour ceux qui ne le sont pas, difficile, voire impossible, de produire des années plus tard des preuves matérielles ou médico-légales. Des plaintes ont cependant été déposées dans trois villes : Londres, Los Angeles et New York, où des enquêtes ont été ouvertes. Selon les conclusions de ces investigations, les procureurs pourront décider, ou non, d'inculper Harvey Weinstein.

A New York par exemple, l'actrice Paz de la Huerta a déposé plainte fin octobre pour un viol qu'elle l'accuse d'avoir commis en 2010, à deux reprises. A l'époque, elle n'avait pas porté plainte. S'il n'y a pas prescription dans l'Etat de New York pour les cas de viol - la loi diffère d'un Etat à l'autre -, difficile, sept ans plus tard, de fournir des preuves. Selon l'avocat de l'actrice, elle s'était cependant confiée, à l'époque, à son thérapeute. Pour l'instant, rien n'a filtré des intentions du procureur de Manhattan. La police new-yorkaise enquête également sur le viol présumé de l'actrice Lucia Evans en 2004 - Weinstein l'aurait forcée à lui faire une fellation. Sur la côte Ouest, deux enquêtes de la police de Beverly Hills sont bouclées depuis

mi-décembre, rapportait *The Hollywood Reporter* début janvier, et attendent sur le bureau du procureur de Los Angeles. La cour de Californie doit désormais déterminer si elle inculpe ou non l'ex-patron de Miramax.

Quelle est la stratégie de défense d'Harvey Weinstein ?

En près de trente ans de carrière, Weinstein, 65 ans, est passé maître dans l'art de l'utilisation de la «hush money» - argent contre silence. Il a signé de nombreux chèques pour faire taire certaines de ses accusatrices. Le *New York Times* a retrouvé la trace de huit accords financiers, avec clause de confidentialité. Et depuis les révélations d'octobre, la stratégie de défense de l'ancien magnat d'Hollywood est claire : tout nier en bloc. Contrairement à d'autres hommes accusés ces derniers mois, Weinstein a insisté, via sa porte-parole, sur le fait que toutes les relations étaient consentantes. «Il est très bien défendu...» lâche Anne Coughlin, professeure de droit à l'université de Virginie et spécialiste des crimes sexuels. Dans son aréopage de cadors du barreau, on compte notamment un avocat new-yorkais, Benjamin Brafman. Le même qui avait obtenu l'abandon des charges pénales contre l'ancien patron du Fonds monétaire international, Dominique Strauss-Kahn, en 2011.

Comment fonctionne la procédure pénale américaine ?

Comme pour DSK, la plupart des accusations contre Weinstein pourraient se régler au civil. En parallèle, la procédure pénale est plus complexe. L'étape du grand jury est, par exemple, un premier frein dans la procédure. «Il est relativement difficile d'obtenir une inculpation : pour cela, il faut que la plaignante soit jugée crédible par un grand jury, explique une ancienne procureure de New York. Et témoigner devant un grand jury est une expérience bien plus traumatisante que poster un tweet.» Composé d'une vingtaine de citoyens tirés au sort, le grand jury ne se prononce pas sur l'éventuelle culpabilité de l'accusé, mais doit décider si les éléments à charge sont suffisants pour justifier la tenue d'un procès. Pour le convaincre, il faut que l'accusation soit «au-delà du doute raisonnable» («beyond reasonable doubt»). «Ce qui est très difficile, avance Anne Coughlin. Dans ce type d'affaire, sans preuve ADN par exemple, c'est souvent parole contre parole. Les victimes le savent, et elles préfèrent souvent se taire.»

D'autant que, ajoute Roger Canaff, ancien procureur devenu avocat spécialisé dans les violences faites aux femmes, «le juré moyen a souvent du mal à croire qu'un personnage public et admiré, comme a pu l'être Weinstein, puisse être coupable d'un crime, surtout un crime sexuel. D'où, entre autres, les hésitations que peuvent avoir les procureurs à inculper ce type de profil. Quelqu'un de très riche comme Weinstein peut également embaucher des équipes conséquentes, avec des avocats brillants, des enquêteurs, des consultants spécialisés en jurés, qui rendent le travail des procureurs encore plus compliqué, long et coûteux. Ceux-ci n'inculpent ce type de figure publique que quand ils sont vraiment sûrs d'avoir un dossier très solide. Ou si l'accusé a reconnu les faits.»

Pourquoi la plainte de 2015 n'a pas abouti à une inculpation ?

En 2015, une jeune mannequin italienne, Ambra Battilana Gutierrez, porte plainte contre Weinstein. Elle accuse le producteur d'attouchements sexuels. Les enquêteurs la convainquent de le revoir et d'enregistrer la conversation. C'est cet enregistrement audio que le *New Yorker* a publié en octobre. «Pourquoi m'as-tu touché les seins hier ?» l'entend-on demander à Weinstein. «J'ai l'habitude de faire cela», lui répond-il. Selon le *New Yorker*, Weinstein aurait pu être arrêté pour abus sexuel, et encourir une peine maximale de trois mois de prison. Il a été interrogé, mais le procureur de Manhattan - Cyrus Vance, le même qui a inculpé DSK en 2011 avant d'abandonner les poursuites pénales - a décidé de ne pas le poursuivre. Les mauvaises langues ont évoqué des raisons politiques et financières, notamment

un don de 10 000 dollars versé par un proche de Weinstein pour la campagne de réélection du procureur.

Pour Roger Canaff, les choses ne sont pas si simples. «L'enregistrement audio ne fait pas entendre une confession de Weinstein. Il reconnaît un contact physique, mais ça ne constitue pas une confession qui puisse être utilisée dans un tribunal.» Reste le témoignage de la victime, qui doit être «extrêmement solide pour convaincre le jury». Or, les tabloïds ont opportunément déterré plusieurs éléments du passé de la mannequin - sa participation aux parties fines de l'ancien président du Conseil italien Silvio Berlusconi, les fêtes «bunga bunga», ou des accusations d'agression sexuelle envers un homme d'affaires, pour lesquelles elle s'était ensuite rétractée -, fragilisant son témoignage. «Elle n'aurait pas été considérée comme crédible devant des jurés», tranche Canaff.

Weinstein pourrait-il échapper à la justice ?

«Le cas Weinstein est emblématique de la misogynie de notre culture et de notre système pénal : pour ce type d'accusations, même l'inculpation est ardue, regrette Anne Coughlin. Tout est fait pour discréditer les victimes. Je ne serai pas surprise qu'il n'y ait pas de charges criminelles, au pénal, retenues contre lui.»

Sur ce point, et même s'il est beaucoup trop tôt pour tirer des conclusions, les avis divergent. Pour l'ancienne du bureau du procureur de New York, qui a «du mal à croire» qu'aucun procureur n'inculpe Weinstein, la multiplication des témoignages peut aider à renforcer le dossier, notamment parce qu'ils permettent de dresser un modus operandi, et de décrire Weinstein en prédateur sexuel. «Mais ce ne sera pas fait à la hâte.» S'il venait à être inculpé au pénal, Harvey Weinstein encourrait cinq à vingt-cinq ans de prison pour les différents faits qui lui sont reprochés.

En parallèle, d'autres approches sont explorées. Fin novembre, une plainte a été déposée à New York par une Britannique qui accuse Harvey Weinstein, son frère, Bob, et leur maison de production de «trafic sexuel». Une autre enquête a également été ouverte à New York pour des pratiques de discrimination sexuelle et d'atteintes aux droits civiques à l'encontre de la Weinstein Company. Quelques jours à peine après la parution des enquêtes dans la presse, Weinstein s'est fait évincer de sa propre boîte. L'ex-pape de la production indépendante aux Etats-Unis a été mis au ban de toutes les organisations professionnelles dont il était un maillon essentiel. Sa femme a demandé le divorce. Les tabloïds font la chronique du banni en Arizona depuis des mois. On le voit parfois à la table d'un restaurant, grimé avec perruque blonde et casquette. Ou, début janvier, giflé par un client éméché dans la ville de Scottsdale. Anne Coughlin s'interroge : «Quelle est la punition la plus efficace pour rendre le monde plus juste pour les femmes ? La disgrâce publique ? La perte de son emploi ? Je persiste à penser qu'on a besoin de la sentence des tribunaux.»

11 - « De l'éducation des femmes » : la réponse de Laclos au « droit d'importuner » - Interview Geneviève Fraisse par Doan Bui - nouvelobs.com

Geneviève Fraisse est philosophe et spécialiste du féminisme. Pour BibliObs, elle analyse le mouvement #metoo et la désormais célèbre tribune sur "le droit d'importuner". En invoquant un féministe qu'on n'attendait pas : l'auteur des "Liaisons dangereuses".

Au moins, c'est direct. «Venez apprendre comment, nées compagnes de l'homme, vous êtes devenues son esclave ; comment, tombées dans cet état abject, vous êtes parvenues à vous y plaire, à le regarder comme votre état naturel.»

Mais quelle militante hystérique du deuxième sexe a le culot de répondre ainsi à la tribune récemment cosignée par Catherine Deneuve et Catherine Millet, où cent femmes ont

réclamé «le droit à être importunées» par des hommes ? C'est l'auteur des «Liaisons dangereuses». Ces lignes, on les trouve en effet au début d'un petit livre de Choderlos de Laclos, intitulé «De l'Education des femmes», qui vient d'être réédité aux Équateurs avec une préface de la philosophe Geneviève Fraisse, spécialiste du féminisme. Voilà qui méritait bien un entretien fouillé sur les débats et polémiques en cours.

BibliObs. La désormais célèbre tribune défendant le «droit à être importunée» a fait couler beaucoup d'encre...

Geneviève Fraisse. Ce qui s'est passé cet automne, avec l'affaire Weinstein et #Metoo, c'est un événement au sens historique du terme, un événement avec un E majuscule. Ce qui me désole le plus dans cette tribune, c'est de constater à quel point ses signataires sont hors de ce temps-là, peu curieuses finalement de ce qui est en train de se jouer sous nos yeux. Mais qu'on ne s'y trompe pas : les arguments que les signataires utilisent datent des lendemains de la Révolution française, du début de l'ère démocratique... La contradiction entre libertinage et droit des femmes est un lieu commun, encore aujourd'hui. C'est donc une ritournelle philosophique, un marronnier idéologique. Surtout aujourd'hui, devrais-je dire. Il a toujours été bien vu de dénigrer le féminisme par des soupçons de puritanisme.

Certains y voient une guerre des féminismes. Une fracture générationnelle ? : Ces deux analyses me gênent. Guerre ? Pourquoi imaginer que toutes les femmes seraient d'accord ? C'est encore une façon d'exclure ces questionnements liés au sexe du champ politique... Quant à la fracture générationnelle, oui, j'ai entendu ça un peu partout. Mais là aussi, ça me semble vraiment une analyse très superficielle. J'ai l'âge de Catherine Millet, quelques années moins que Catherine Deneuve !

En fait, parler de guerre des féminismes ou de générations, c'est une façon de masquer la vraie question. Qui est celle de l'égalité des sexes. Une égalité que les signataires refusent, puisqu'elles revendentiquent la dissymétrie des sexes. A aucun moment, elles ne réclament le droit pour les femmes de draguer lourdement, pincer les fesses, bref, d'importuner les hommes ! Aujourd'hui, la question de l'égalité vient interroger nos vies sexuelles, puisqu'on évoque le corps de la femme. Ce n'est pas nouveau mais, en France, cela heurte encore énormément. Le puritanisme n'est peut-être pas là où l'on croit...

Vous pensez à cette fameuse «séduction à la française», invoquée par beaucoup ? : Oui, on a créé une distinction quasi géopolitique, assez caricaturale. D'un côté, il y aurait le puritanisme à l'anglo-saxonne (comme s'il n'y avait pas de rapport de séduction outre Atlantique). De l'autre, une exception française, une séduction à la française, qu'on appelle galanterie, libertinage. Là, on entre dans un champ auquel il ne faudrait pas toucher. Toute une mouvance universaliste, incarnée par exemple par Mona Ozouf, trouve inutile que la notion d'égalité s'aventure dans le rapport entre sexes, et dans la sphère privée. Ce sont les mêmes d'ailleurs qui s'insurgeaient contre les quotas ou la parité.

Cette séparation de l'intime et du politique est française et surtout historique. C'est ce que défendait Rousseau, qui souhaitait qu'on soustraisse la question de la famille (et donc de la sexualité) de la pensée politique, démocratique à venir. Rousseau le théorise, et sa descendance passe aussi bien par Proudhon au XIX^e, que par le philosophe Alain au XX^e... Ils ne veulent surtout pas d'égalité à la maison ! La femme appartient à la famille et il faudra ensuite une longue bataille pour qu'elle conquiert l'espace public.

La femme publique était une courtisane, une femme de mauvaise vie. : Exactement ! Et pourtant, les femmes du peuple sont dans la rue ! Ce qui choque c'est de voir des femmes qui veulent s'émanciper, sortent, écrivent, manifestent. Elles pourraient devenir des rivales. «Toute femme qui se montre se déshonore», disait Rousseau... Au XVIII^e et XIX^e, les

femmes de lettres comme Madame de Staël, George Sand ou Constance de Salm sont des figures choquantes. D'ailleurs, fait amusant, Constance de Salm, qu'on appelait «le Boileau des Femmes», l'autrice de l'«Epitre aux femmes», était née «Pipelet». Ce nom a donné le mot «pipelette», femme bavarde, néologisme d'Eugène Sue, qui dans «les Mystères de Paris» met en scène deux concierges dont Anastasia Pipelet. Pour railler Constance de Salm ?

On dénigrait donc les «pipelettes» jadis, tout comme aujourd'hui la parole de #metoo dérange ? : Je remarque que les signataires de la tribune qui dénoncent la censure et une soi-disant police de la pensée semblent vouloir censurer cette parole. Ne seraient-ce pas elles les rabat-joie ?

Ce qui change aujourd'hui, c'est que les femmes ont conquis l'espace public, même si la parité est loin d'être atteinte. Pourtant, leur prise de parole publique et massive effraie : L'affaire Weinstein et la vague #metoo n'aurait pas pu se produire il y a quinze ans. On est arrivé à un point de bascule où les femmes ont gagné suffisamment de pouvoir et surtout d'indépendance économique pour faire nombre et être audibles. Pourquoi l'affaire Weinstein crée-t-elle cette révolution mondiale? Parce qu'on a eu des femmes, puissantes, connues, avec accès aux médias, des femmes qui parlent. Ajoutons la caisse de résonance des réseaux sociaux. Tout d'un coup, on entend cette parole qu'on n'avait jamais voulu entendre et qui pourtant existait déjà. Forcément, tout ceci effraie. Comme dans tout mouvement historique. Mais vous savez, quand Simone de Beauvoir a publié «le Deuxième Sexe», la réception a été aussi très très violente... Pour revenir à cet éternel antagonisme puritanisme / libertinage, vous évoquez Choderlos de Laclos. C'est original ! : Oui, Choderlos de Laclos, celui-là même dont «les Liaisons dangereuses» est la bible des libertins ! Dans «De l'éducation des femmes», un petit texte qui est réédité aujourd'hui et dont j'ai écrit la préface, il explique ni plus ni moins que l'homme a réduit la femme en esclavage. Que dans le contrat social, cher à Rousseau, la femme n'a pas consenti - cet autre mot au cœur du débat actuel, mais a cédé. En fait, quand on lit «l'Education des femmes», cela résonne avec ce qui se passe aujourd'hui. Lisez juste les premières lignes : «Venez apprendre comment nées compagnes de l'homme, vous êtes devenues son esclave, comment, vous êtes parvenues à vous y plaire, à le regarder comme votre état naturel.» Voilà ce qu'on pourrait proposer comme lecture aux signataires de la tribune... Comme quoi érotisme et féminisme peuvent aller de pair.

Vous aviez consacré un livre au consentement, aujourd'hui réédité. C'était prémonitoire... : C'est étrange pour moi tout ce qui se passe. Je travaille depuis 1973 sur ces questions d'égalité, bref, sur la question des sexes, mot que je continue à utiliser à côté du mot «genre», trop «cache sexe» à mon goût. Je suis philosophe, historienne de la pensée féministe, et tout au long de mon parcours, j'ai souvent senti de la condescendance, comme à l'égard d'un objet de réflexion douteux ! Trop militant, ou peut-être pas assez noble, hors champ en quelque sorte. Plusieurs de mes livres sont réédités cet hiver et collent, par un hasard heureux, à l'actualité.

C'est drôle. On me demande de reparler du consentement, par exemple, notion que j'ai interrogée au début des années 2000 à partir des débats sur la prostitution et le port du foulard. Qu'est-ce que le consentement des femmes dans l'espace du contrat social démocratique ? Il faut distinguer le consentement mutuel (donc symétrique) du consentement à, tel que le père le donnait pour le mariage de sa fille.

Et en amour, évidemment, cette notion de consentement est complexe... : Bien sûr, en amour, cette notion de consentement est problématique, et c'est pourquoi, aujourd'hui je tente de parler de «volonté». Rousseau écrit: «Arracher ce consentement tacite, c'est user de toute la violence permise en amour» car, explique-t-il, les femmes «sont destinées à se laisser

vaincre». La stratégie amoureuse passe par «l'aveu» de la femme, là où la femme cède. Ou comme dit Choderlos de Laclos : « Ah ! Qu'elle se rende, mais qu'elle combatte ; que, sans avoir la force de vaincre, elle ait celle de résister ; qu'elle savoure à loisir le sentiment de sa faiblesse, et soit contrainte d'avouer sa défaite.» Il voit dans cette stratégie de séduction une riposte des femmes asservies en «esclaves», une résistance qui inaugure une dialectique historique. Et nous y sommes, aujourd'hui, dans cette histoire.

Voilà pourquoi vous avez rajouté à votre livre sur le consentement («Du consentement», Seuil), qui disséquait le «oui», un épilogue sur le refus de consentir : Le non : c'est souvent la seule arme des femmes. On connaît la grève du sexe, racontée par Aristophane dans «Lysistrata», grève décidée par les Athénienes pour faire cesser la guerre, menée par les hommes. Pour protester, les femmes peuvent, de façon radicale, choisir de dire non. Comme la républicaine Hubertine Auclert qui refuse de payer ses impôts, puisqu'elle n'est pas citoyenne. Ou Valérie Solanas, Monique Wittig, qui refusent le contrat sexuel, soubassement implicite du contrat social.

12 - « La liberté d'importuner est une ode à l'idéologie néolibérale » - Françoise Vergès
Le manifeste des 100 femmes (qui défend la « liberté d'importuner ») est une ode à l'idéologie néolibérale. Dans leur perspective, l'individu.e fait librement son marché choisissant parmi toute une panoplie de possibilités. Cet individu.e vit dans un monde impartial où toutes les femmes jouissent des mêmes facilités, ressources, moyens, droits et opportunités. C'est un monde enchanté et enchanteur où ne s'exerce aucun pouvoir ni aucune distinction de classe, d'ethnicité ou d'âge. Mais ce monde-là n'existe pas.

Un sentiment de toute-puissance : Le sentiment de toute-puissance qui découle de cette position idéologique où la liberté de l'individu est pensée absolue les entraîne à défendre des opinions absurdes. Cela témoigne de la prégnance du néolibéralisme : « tu dois être capable de t'en sortir par ta seule volonté ! »

Il ne me semble pas qu'il soit utile de leur reprocher un manque d'empathie et de solidarité. Certes, il est tentant d'opposer l'action des actrices nord-américaines qui ont rassemblé plusieurs millions de dollars pour un fonds consacré à l'aide judiciaire de femmes victimes de violence et harcèlement sexuels (ouvrières agricoles, ouvrières dans les métiers de services...) à celle de ces actrices et auteurs françaises.

Face au vide abyssal de leur argumentation, on aurait également envie de leur rappeler l'action des femmes salariées d'une entreprise effectuant le nettoyage des trains de la gare du Nord qui se sont battues pendant cinq ans pour faire reconnaître que le harcèlement sexuel — avec attouchements, gestes obscènes, humiliations, licenciements, et racket — n'était pas une attaque contre la «liberté d'importuner», mais une demande légitime de respect et de dignité.

Leur ignorance est intentionnelle : Rappelons également que cette tribune paraît après que plusieurs femmes racisé.e.s aient été la cible d'attaques diffamatoires et violentes. Mais il faut à un moment savoir que le rappel de ces faits n'aura aucun impact. Ce qui anime les signataires du manifeste n'est pas, à mes yeux, de la fausse conscience. Elles sont persuadées que leurs fantasmes sont la preuve d'une culture, d'une éthique et d'une esthétique supérieures à celles de ces pauvres gens qui s'imaginent que faire l'amour dans un lit est source de plaisir ou qui n'ont rien compris au marivaudage. Ce sentiment profond de supériorité culturelle leur sert de bouclier. L'ennui nous saisit d'ailleurs à voir se recycler de vieilles lunes sur le pouvoir au cœur des jeux sexuels.

Peut-on avouer la fatigue d'avoir affaire à des adversaires qui nous obligent à une pédagogie que pourtant nous savons être inutile ? : Leur ignorance est intentionnelle - en effet, vouloir

apprendre, vouloir comprendre c'est toujours d'abord, ne plus se mettre au centre - leur intérêt profond est d'ignorer des faits, de nier l'existence d'abus de pouvoir, de la manière dont sexismes et racisme agissent quotidiennement dans la vie de millions de femmes.

13 - Tribune : « Mesdames, ne confondez pas les jeux de rôle de salon avec la vie réelle » - Michèle Riot-Sarcey - Le Monde

Les femmes qui prennent la parole ne sont pas des «petites choses», et encore moins «des proies» qui auraient décidé de lancer une campagne contre les hommes en propageant la haine au nom d'un puritanisme d'un autre âge ! Ignorer à ce point le sens de l'émancipation au nom de la liberté d'importuner et d'être importuné, c'est être aveugle au monde réel. Vous qui prétendez libérer une autre parole semblez ignorer ce qui se passe aujourd'hui.

Cette révolution de la parole, à la fois individuelle et collective, non violente, révèle pour la première fois massivement ce qu'émancipation veut dire. Le corps effacé, ou cultivé, le corps tel qu'il est choisi, est désormais revendiqué par celles qui non seulement redressent la tête, disent qu'elles existent, en tant que sujet pensants et agissants, mais affirment qu'elles ne toléreront plus, au nom d'une culture ou d'une nature masculine, d'être convoitées, palpées, violentées, harcelées sans leur consentement.

En quoi cette attitude responsable, profondément libre, ressemble-t-elle à une délation ? En quoi cette révélation remet-elle en cause la liberté des hommes ? Il est vrai que les femmes ne confondent pas la liberté du dominant avec la vraie liberté, responsable, telle que définie par les hommes des Lumières. Condorcet est de ceux-là. Impossible d'être libre, écrivait-il en 1791, dans un monde où l'autre ne l'est pas.

Déstabilisation des priviléges masculins : Les femmes se sont battues au XIX^e et au XX^e siècle pour dire que la liberté n'appartiendrait à personne tant que l'autre, la femme, l'esclave, l'étranger, ne l'était pas. Leur parole n'a pas été entendue. Après des décennies d'échec de luttes contre la domination, l'exploitation, l'indépendance, tandis que le monde entier s'organise sur la loi du plus fort, tandis que le mot «liberté» est travesti en servitude volontaire, une nouvelle fois des femmes redonnent sens au mot « émancipation » en se libérant des tutelles qui les enferment.

Après bien des revendications et des manifestes solitaires, l'idée reprend vie par la voix de celles qui massivement s'expriment au risque de déstabiliser non seulement les priviléges masculins mais les rapports de domination qui s'exercent au quotidien contre l'autre décreté inférieur ou différent : l'immigré, le musulman, le juif, bref l'étranger lui-même. Une centaine de femmes, dans *Le Monde* du 10 janvier, s'insurgent contre ce mouvement inédit et revendentiquent les jeux de l'ancien monde au nom de la liberté créatrice qui « sous-tendrait l'offense à l'autre ». Comment confondre à ce point la créativité et les fantasmes avec la réalité du rapport à l'autre ?

Sans doute ces dames assimilent-elles les jeux de rôle de salon avec la vie réelle. Et les réactions conservatrices à l'encontre de l'art, ici et là, ne peuvent servir de prétexte à la mise en cause d'un mouvement bien plus fondamental.

La coutume et la loi contre l'émancipation des femmes : Depuis deux siècles des femmes ont tenté, en vain, de revendiquer pour elles-mêmes une émancipation qui leur était interdite non seulement par l'habitus ou la coutume mais aussi par la loi. Longtemps le code civil, ou l'équivalent, a placé, au nom d'une nature spécifique, l'ensemble des femmes sous la tutelle masculine, essentialisant ainsi les fonctions sociales et justifiant une hiérarchie dont les effets sont toujours à l'œuvre aujourd'hui.

Inlassablement, des femmes répètent sous tous les tons ce mot, «liberté». On ne les

entendit pas : Faut-il rappeler quelques paroles singulières qui, au XIXe siècle, disaient ce que «liberté» voulait dire ? Faut-il revenir sur le passé enfoui de celles qui, précisément au nom de la liberté réelle, ont dit l'impossible existence à laquelle quelquefois elles renoncèrent, comme Claire Démar (1799-1833), une pionnière ? « La révolution dans les mœurs conjugales ne se fait pas à l'encoignure des rues ou sur la place publique pendant trois jours d'un beau soleil, mais elle se fait à toute heure, en tout lieu, dans les loges des Bouffes, dans les cercles d'hiver, dans les promenades d'été, dans les longues nuits qui s'écoulent insipides et froides comme on en compte tant et tant sous l'alcôve maritale... », écrivait cette dernière en 1833.

Inlassablement, des femmes répétèrent sous tous les tons ce mot, «liberté». On ne les entendit pas. Elles ne se découragèrent pas et, à chaque moment de l'histoire, leurs rangs s'étoffèrent. Elles furent encore plus nombreuses dans les années 1970 à proclamer que «le privé est politique», conscientes de ne pas être tant que leur corps ne leur appartiendrait pas. *Le flambeau de la liberté humaine*: Faute d'avoir persisté dans la sphère du politique en se mêlant de ce qui, selon les normes sociales, ne les regardait pas, elles ont laissé le champ politique à ceux qui s'occupent, traditionnellement, du gouvernement des hommes. La force des choses l'a de nouveau emporté et la marchandisation des corps s'est imposée massivement. Mondialement. Le fétichisme de la marchandise a visé, comme on le sait, le corps des femmes, redevenu chose que l'on convoite ou rejette.

La révolution espérée au XIXe siècle est en train de s'accomplir. Il ne s'agit pas d'une génération nouvelle ou d'un nouveau mouvement. Contre toute attente et à l'encontre de cette forme de marchandise humaine, dont le milieu du spectacle représente la quintessence, des femmes se sont soulevées. Une insurrection inaccoutumée, à bas bruit, reprend l'éternel flambeau de la liberté humaine, dans les termes d'une Claire Démar ou d'une André Léo (1824-1900), socialiste qui, après la Commune de Paris, en 1871, interpellait ses camarades en leur reprochant d'avoir négligé la liberté de leur compagne. Tout comme aujourd'hui les jeunes socialistes et les jeunes communistes décident de lever les interdits en révélant le harcèlement sexuel dont elles sont l'objet. Ce sont des sujets libres qui parlent et non des proies ou des femmes victimes. Aujourd'hui elles retrouvent le chemin de l'émancipation dont elles ne s'étaient jamais détournées.

La révolution espérée au XIXe siècle est en train de s'accomplir. Il ne s'agit pas d'une génération nouvelle ou d'un nouveau mouvement, simplement avec des formes différentes, comme toujours, elles «re» commencent par le début en s'émancipant de la tutelle masculine, dont l'exercice se manifeste par l'appropriation du corps de l'autre. Mais cette fois-ci, le mouvement, presque inorganisé, spontané, est global. Il sera difficile de revenir en arrière. La difficulté est ailleurs, elle consiste à imaginer demain en l'absence d'une domination réelle. Si la liberté des femmes n'a cessé d'être contestée, c'est que sa logique politique entraîne toutes les autres et par là l'organisation des sociétés, fondée sur la domination du plus vulnérable. Là est le défi réel.

14 - Le mouvement #MeToo en France : face au déni et à la culture du viol : Remettons le monde à l'endroit ! - Muriel Salmona

Alors qu'en ce début d'année 2018, médusées, nous retenions notre souffle face au fabuleux mouvement #MeToo de libération de la parole, de solidarité et de reconnaissance des femmes victimes de violences sexuelles qui, depuis l'affaire Weinstein, se propage sur toute la planète jusqu'en Inde, au Pakistan et en Chine, le choc a été rude quand nous avons découvert le 8 janvier en première page de Monde, une tribune signée par 100 femmes, avec comme figure

de proue l'actrice Catherine Deneuve, défendant «une liberté d'importuner indispensable à la liberté sexuelle».

Nous nous attendions, bien sûr, à des retours de balancier, mais pas à celui de femmes à la parole suffisamment décomplexée pour oser faire l'apologie de la domination masculine en matière de sexualité avec tous les stéréotypes éculés que nous dénonçons depuis si longtemps, pour nier la réalité des violences sexuelles et de leurs conséquences sur la vie et la santé de celles qui en sont victimes, pour ne pas reconnaître le droit des femmes à ne pas subir des atteintes à leur intégrité physique et mentale et à leur dignité, et pour attaquer, mépriser et culpabiliser les femmes qui ont eu le courage de témoigner de ce qu'elles ont subi et les féministes qui les soutiennent : en résumé, pour tenir un discours d'adhésion au déni et à la «culture du viol», le discours caractéristique du système agresseur et de ses complices.

Pourtant nous aurions dû nous en douter puisque les résultats de notre enquête "Les Français.e.s et les représentations sur le viol et les violences sexuelles" conduite par IPSOS en 2016 à la demande de notre association Mémoire Traumatique et Victimologie les résultats avait révélé à quel point les stéréotypes sexistes et la culture du viol étaient répandus et que les femmes n'étaient pas en reste. Elles pouvaient même être plus nombreuses que les hommes à adhérer au mythe d'une sexualité pulsionnelle difficile à maîtriser pour les hommes (65%/61%), à penser qu'une femme peut prendre du plaisir lors d'une relation forcée (22%/20%), et, pour les femmes de plus de 45 ans, plus nombreuses à rendre les victimes de viols en partie responsables de ce qu'elles ont subi et à déresponsabiliser les agresseurs, par exemple pour les victimes qui acceptent de se rendre seules chez un inconnu (22%/15% pour l'ensemble des répondants) ou qui ont eu une attitude provocante en public (22%/14% pour l'ensemble des répondants), et tout aussi nombreuses, 40 %, à penser que si une victime se défend vraiment elle peut le faire fuir, et également 25 % à estimer que "lorsque l'on respecte certaines règles simples de précaution, on n'a quasiment aucun risque d'être victime de viol". Dans l'enquête IPSOS ce sont donc les femmes de plus de 45 ans qui sont les plus promptes à blâmer les victimes en raison de leur comportement et à déresponsabiliser l'agresseur, l'âge constitue ici un critère clivant, particulièrement chez les Françaises, et on constate un effet de génération chez les femmes sur l'ensemble des situations testées, effet de génération que l'on retrouve chez la grande majorité des femmes qui ont signé la tribune.

Mais de là à penser que des femmes connues, des actrices, des écrivaines, des journalistes utiliseraient leur notoriété et leur discours d'autorité pour présenter #MeToo comme une campagne de délation, et voler au secours de ces pauvres «porcs» que, selon elles, des féministes puritaines, haïssant les hommes et la sexualité veulent livrer aux abattoirs dans «une justice expéditive»... au moment même où, aux USA, le projet « Time's Up » («C'est fini») fondée par de grands noms féminins d'Hollywood, venait d'organiser un grand élan de solidarité pour protéger et apporter une aide financière aux victimes de violences sexuelles les plus vulnérables et précaires, où nous venions de voir et d'entendre les discours engagés au Golden Globes de toutes les actrices vêtues de noir en hommage aux victimes.

Dans cette tribune, les signataires revendentiquent, en toute indécence, une complaisance et une compassion incroyables vis à vis d'agresseurs, et tout au long de leur tribune nient ou justifient des agressions sexuelles masculines contre les femmes. Ces agresseurs, selon elles, n'en seraient pas puisqu'ils ne voudraient que séduire des femmes (voire même leur rendre hommage en les frottant dans le métro comme l'a précisé Catherine Millet lors d'une interview après la publication de la tribune) ou échapper à leur «misère sexuelle».

Pour dédouaner ces hommes, elles manient l'amalgame et le déni jusqu'à la nausée : amalgame entre liberté sexuelle et liberté de harceler ou d'agresser, entre séduction et délits sexuels,

entre sexualité et violence, déni de la stratégie des agresseurs, de leur intentionnalité de nuire, déni de la réalité et des conséquences psychotraumatiques des violences sexuelles.

En revanche, on ne trouve dans leur texte nulle solidarité vis à vis des victimes qui ont témoigné, elles sont soupçonnées par les signataires d'en faire trop, de haïr les hommes, d'être des puritaines totalitaires détestant la sexualité, de se victimiser, d'être incapables de se défendre ou de relativiser ce qui devrait être des «non-événements», et de ne pas être suffisamment fortes pour ne pas être traumatisées. Catherine Millet, l'une des signataires de la tribune en avait déjà rajouté dans l'indécence dans un interview sur France-Culture en décembre 2017 où elle disait regretter de n'avoir pas été violée, car elle aurait pu prouver que du viol on s'en sort... puis après la publication de la tribune sur France-inter en regrettant étant trop âgée de ne plus subir les «hommages» des frotteurs dans le métro...

Pas une parole, ni aucune empathie pour les victimes de violences sexuelles, rien sur les plus vulnérables qui sont pourtant de loin les principales victimes : les filles et les garçons (81 % des violences sexuelles sont subies avant 18 ans, 51 % avant 11 ans, 21 % avant 6 ans, IVSEA, 2015) les personnes handicapées (les femmes handicapées qui subissent 10 à 12 fois plus de violences sexuelles, les femmes autistes qui sont 90 % à en avoir subies), les personnes les plus marginalisées ou discriminées.

Pas une référence, ni aucune analyse sur le caractère systémique de ces violences, sur le fait qu'elles touchent toutes les femmes de tous les milieux, de tous les âges, de toutes les origines, sur leur ampleur effarante (1 femme sur 5 a subi des viols et des agressions sexuelles dans sa vie, tous les ans 93000 femmes, 15000 hommes, 130000 filles et 35000 garçons subissent des viols et des tentatives de viols, CSF, 2008 et ONDRP-INSEE, 2012-2017), ni sur le fait qu'elles s'exercent dans le cadre de rapports de forces, de priviléges et dans un contexte d'inégalité et de discrimination sexistes et racistes, et le plus souvent dans le cadre familial et conjugal. Juste une courte concession sur le viol en tant que crime dans l'introduction.

Pire, pas de référence à la loi qui encadre l'exercice de toute liberté fut-elle sexuelle, aux droits des personnes, au respect de leur sécurité, de leur intégrité et de leur dignité (des tentatives ou des agressions sexuelles comme tenter d'embrasser une femme par surprise, se frotter contre elle dans le métro sont qualifiées de drague ou de non-événement due à une misère sexuelle). Pas de référence à la justice nécessaire pour les victimes, aucune indignation face à la très grande difficulté pour les victimes de porter plainte, à l'absence de protection des victimes de violences sexuelles (83 % témoignent n'avoir jamais été protégées ni reconnues, IVSEA, 2015), aux maltraitance qu'elles subissent lors des procédures judiciaires, ni à l'impunité dont bénéficient la presque totalité des harceleurs, des agresseurs sexuels et des violeurs (pour rappel moins de 9 % des viols font l'objet de plaintes et seuls 1 % sont condamnés en cour d'assises, ONDRP-INSEE 2012-2017).

Rien sur les conséquences psychotraumatiques des violences sexuelles qui sont des conséquences neuro-psychologiques universelles liées aux violences et aux stratégies des agresseurs et non à la personnalité de la victime, être forte n'immunise pas contre les traumas comme le sous-entendent les signataires. Ces impacts psychotraumatiques sont responsables de la sidération et de la dissociation des victimes qui les paralysent et les anesthésient émotionnellement, les empêchent de pouvoir se défendre et qui les piègent dans des relations d'emprise, ainsi que d'une mémoire traumatique qui transforme leur vie en enfer en leur faisant revivre à l'identique les pires moments des violences comme une torture sans fin. Rien sur la gravité des conséquences psychotraumatiques des violences sexuelles sur la santé et la vie des victimes qui en font un problème de santé publique majeur(dans notre

études 96 % des personnes victimes de violences sexuelles disent qu'elles ont un impact sur leur santé mentale, 59 % sur leur santé physique, 1 victime sur 2 a tenté de se suicider, a souffert d'épisodes dépressifs, de conduites addictives, 70 % ont subi à nouveau des violences, 1 victime sur 2 a vécu des épisodes de grande précarité, IVSEA, 2015). Ces conséquences psychotraumatiques nécessitent impérativement une prise en charge spécialisée, la mémoire traumatisante se traite ce qui permet d'éviter de nombreuses conséquences, mais cette prise en charge fait encore beaucoup trop défaut en France faute de formation des professionnels de santé et d'offres de soins, l'absence de soins est une grave perte de chance dont nos signataires feraient bien de se préoccuper.

Au lieu de cela, fières de leurs priviléges de femmes adultes blanches aisées et bien protégées, dans un mépris incroyable, elles font la leçon aux féministes qui soutiennent le mouvement #MeToo et se vantent de ne pas être des victimes éternelles, ni de pauvres petites choses fragiles traumatisées par des violences sexuelles, et de comprendre ces pauvres hommes qui ne cherchent qu'à les séduire avec des pulsions sexuelles qui sont par essence «offensives et sauvages», ou à échapper à leur misère sexuelle.

Les signataires de la tribune entérinent ce monde où les hommes sont socialisés à soumettre et les femmes à céder, que Laure Salmona décrivait très bien dans un article en 2016 : « Et c'est ainsi que le contrôle est appliqué aux femmes et non aux hommes. Plutôt que d'apprendre aux hommes à ne pas violer, on enseigne aux femmes à ne pas être violées, attendant d'elles un auto-contrôle de leur corps et de leurs comportements sociaux ou sexuels, toute faillite de cet auto-contrôle entraînant une minimisation de la responsabilité du violeur. »

Et pour compléter cette apologie de la culture du viol, nous avons même entendu, lors d'un débat télévisé, une des signataires de la tribune Brigitte Lahaye animatrice radio et ancienne actrice porno et qui se présente comme une spécialiste de la sexualité féminine, rétorquer, qu'on «peut jouir d'un viol» à la militante féministe Caroline De Haas qui expliquait que la vraie libération sexuelle c'est d'avoir accès à une sexualité libre de toute forme de violence, respectueuse du consentement et de la dignité de chacun.e, la violence empêchant toute jouissance. Propos pornographiques totalement déplacés et violents dans le contexte, et jouant à nouveau sur l'amalgame entre violence et sexualité et entre symptômes traumatisques et jouissance (les autres signataires de la tribune se sont désolidarisées de ces propos).

Faut-il le rappeler les violences sexuelles n'ont rien à voir avec un désir sexuel ou une tentative de séduction, ni avec des pulsions sexuelles, les violences intrafamiliales sexuelles (inceste, viols conjugaux) n'ont rien à voir avec de l'amour. Désirer, aimer ne signifient pas posséder, ni instrumentaliser pour son propre compte. Ce sont juste des armes très efficaces pour détruire et dégrader l'autre, le soumettre et le réduire à l'état d'objet et d'esclave que l'on utilise pour son plaisir et pour son besoin de mettre en scène une violence extrême.

Il s'agit avant tout de dominer et d'exercer sa toute-puissance dans le cadre d'une prise de possession du corps d'autrui, d'une érotisation de la haine et de la violence, et d'une jouissance de la souffrance de la victime.

La cruauté mentale est poussée à un paroxysme face à une victime en détresse et terrorisée, puisque l'agresseur lui signifie que non seulement il est indifférent à sa souffrance, qu'il provoque intentionnellement, mais qu'il en tire un grand plaisir au point d'en jouir. Il lui signifie aussi que son corps ne lui appartient plus, qu'il est devenu un objet dont il prend possession et sur lequel il a tout pouvoir. Ces aspects rendent les violences sexuelles encore plus destructrices, c'est pourquoi elles sont aussi utilisées comme des armes de guerre, d'oppression, de répression par la terreur.

La cruauté mentale du système agresseur s'organise ensuite en déniant à la victime la possibilité de pouvoir dénoncer les violences et revendiquer les graves préjudices qu'elle a subi, en l'accusant d'avoir été responsable des violences qui se sont abattues sur elle, en les ayant provoquées, en les ayant voulues puisqu'elle ne s'est pas suffisamment défendue, voir en ayant joui dans un scénario pornographique où les femmes pourraient aimer être dégradées, humiliées, violées... Les femmes seraient donc des êtres à part qui pourraient renier leur dignité, des salopes donc... pas tout à fait des êtres humains donc puisque leur dignité serait aliénable.

Pour prouver cette participation des femmes à leur indignité et aux atteintes à leur intégrité, les conséquences psycho traumatisques vont être utilisées et détournées de façon totalement perverse :

- la sidération traumatique qui, face à des violences terrorisantes et insensées, paralyse les fonctions supérieures de la victime et l'empêche de s'opposer, de crier, de se défendre ou de fuir, est renvoyée à la victime comme une preuve qu'elle était consentante alors que c'est une réponse de la victime à la terreur ;

- la dissociation traumatique, qui s'installe lors de la mise en place par le cerveau de mécanismes de sauvegarde neurobiologiques exceptionnelle qui font disjoncter les circuits émotionnels et de la mémoire pour échapper au risque vital cardio-vasculaire et neurologique lié à un stress extrême incontrôlable du fait de la sidération des fonctions supérieures, avec la sécrétion d'un cocktail morphine et étamine-like qui anesthésie et déconnecte physiquement et émotionnellement la victime, la rendant spectatrice des violences qui apparaissent irréelles, et qui entraîne une dépersonnalisation et une incapacité à s'opposer à l'agresseur génératrices d'emprise, est également renvoyée à la victime comme une preuve de consentement et d'absence de gravité de ce qu'elle a subi, puisqu'elle ne semble pas affectée par les violences, alors qu'il s'agit d'une anesthésie de survie face à un choc traumatique représentant un risque vital ;

- la mémoire traumatique qui s'installe elle aussi au moment de la disjonction de survie des circuits émotionnels et de la mémoire, ce qui va empêcher le traitement et l'intégration par l'hippocampe (système d'exploitation de la mémoire qui est déconnecté lors du trauma) de tous les évènements violents qui vont être vécus, ces évènements vont rester piégés en l'état dans la structure non-consciente à l'origine de la réponse émotionnelle, l'amygdale cérébrale, et pourront envahir l'espace psychique de la victime en lui faisant revivre à l'identique les violences avec la même détresse, les mêmes ressentis émotionnels, sensoriels et cénesthésiques comme une machine à remonter le temps mais comme un magma où victime et agresseur sont mélangés, peut être pensée par la victime ou lui être renvoyée, si elle a le malheur d'en parler à des personnes n'ayant aucune connaissance des traumas comme une preuve qu'elle a des fantasmes de viol puisqu'elle est envahie par des scènes de viol aussitôt qu'une situation fait lien avec ce qu'elle a subi, qu'elle a certainement des raisons de sentir coupable et honteuse puisqu'elle est envahie par le discours de l'agresseur qui l'a culpabilisée et méprisée en lui disant que c'est de sa faute, qu'elle l'a bien cherché, qu'elle ne vaut rien, qu'elle est une salope, etc., qu'elle est excitée ou qu'elle peut jouir lors d'autres violences sexuelles puisqu'elle est alors envahie par une excitation et une jouissance perverses qui n'est en aucun cas la sienne mais qui provient de l'agresseur des violences sexuelles antérieures ;

- les conduites dissociantes de survie qui, en l'absence de prise en charge adaptée, vont être mise en place par les victimes pour échapper aux irruptions intolérables de mémoire traumatique avec leur cortège de sensations au niveau génital provoquant une tension et un malaise qu'il s'agit de faire disparaître à tout prix en créant une situation de stress pour

provoquer une disjonction pour s'anesthésier émotionnellement, elles peuvent être des masturbations compulsives violentes, des automutilations ou des conduites à risques sexuelles, sont souvent considérées et intégrées comme des pratiques sexuelles avec un désir sexuel et un orgasme alors que ce sont des addictions au stress et une disjonction traumatique avec sécrétion d'un cocktail morphine-kétamine et qu'elles ne visent qu'à échapper à un malaise et une tension intolérable provoquée par une réminiscence de violences sexuelles.

Les violences qui saturent la sexualité entretiennent une confusion entre désir véritable et addiction au stress, avec une excitation douloureuse liée à une mémoire traumatique sensorielle qu'il s'agit d'éteindre à tout prix. Elles entretiennent aussi une confusion entre une jouissance qui serait la sienne et la mémoire traumatique colonisatrice de la jouissance perverse de l'agresseur, ainsi qu'entre une jouissance et un soulagement brutal orgasmique-like lié à une disjonction et une anesthésie émotionnelle (et donc à un mécanisme psycho-traumatique de sauvegarde), et enfin une confusion entre les fantasmes et les réminiscences visuelles et sensorielles provenant d'une mémoire traumatique.

NOMBREUSES sont les femmes qui, ayant subi des violences sexuelles, se retrouvent donc à devoir composer avec une sexualité gravement traumatisée et infectée de symptômes psycho-traumatiques non identifiés comme tels. Comme elles se retrouvent seules face à cette sexualité traumatisée, sans aucun outil pour la comprendre, pour la relier aux violences subies dans le passé et pour séparer ce qui est sain de ce qui est « infecté » par les violences et leurs conséquences psycho-traumatiques, elles n'auront d'autre possibilité que de l'intégrer telle quelle ou de la rejeter en bloc. Elles se retrouvent seules aussi face à une société baignant dans le déni, qui non seulement ne leur fournit aucun repère pour s'y retrouver mais qui les enfonce encore plus dans des représentations sexuelles aliénantes. Car la société relaie sans cesse des stéréotypes mystificateurs sur la prétendue sexualité féminine alors que ces stéréotypes sont construits à partir de symptômes psycho-traumatiques : la vierge, la frigide, la femme passive, la nymphomane, la fille facile, la bombe sexuelle, la traînée, la salope, la prostituée, etc.

Quand les premières expériences sexuelles dans l'enfance sont des violences (ce qui est le cas pour 1 fille sur 5) :

- d'une part les expériences sexuelles ultérieures peuvent se retrouver entièrement colonisées par la mémoire traumatique des agressions précédentes, et chaque situation sexuelle charrie alors des images violentes ou des propos dégradants qui s'imposent et semblent indissociablement liés à sa propre sexualité, et qui sont pris pour des fantasmes. Pire encore, la jouissance perverse de l'agresseur, qui a été extrêmement traumatisante (jouissance de torturer, de détruire, de terroriser, de salir et de dégrader), peut envahir toute expérience de jouissance ultérieure et la rendre intolérable impossible à assumer, au point de n'avoir parfois d'autre choix que d'y renoncer pour ne pas s'y perdre puisque cette jouissance infectée par les violences pourrait faire croire que l'on jouit de sa propre dégradation ou de douleurs infligées. Tout cela est faux, bien sûr, mais la mémoire traumatique est difficile à décoder et peut paraître convaincante. Cela génère une image et une estime de soi catastrophiques qui rend les victimes encore plus vulnérables, et qui peut être à l'origine de passages à l'acte suicidaires. Des conduites dissociantes peuvent être mises en place pour anesthésier cette mémoire traumatique intolérable lors de relations sexuelles, cela peut être des consommation d'alcool ou de drogues, mais également des conduites stressantes pour provoquer une disjonction et se dissocier rapidement comme regarder un film pornographique, imaginer des scénarios très violents, avoir des pratiques sexuelles violentes «masochistes» ou à risque (il s'agit de prendre de vitesse la survenue de

réminiscences traumatiques en faisant en sorte de se dissocier avant avec des conduites qui, même si elles peuvent apparaître comme violentes ou dangereuses, sont bien moins intolérables que ce qui serait revécu avec la mémoire traumatique) :

- D'autre part si des violences sexuelles sont subies ultérieurement (ce qui est le cas pour 70n% des victimes après les premières violences), chaque nouvelle violence va réactiver la mémoire traumatique des violences précédentes et coloniser la victime avec non seulement les sensations de détresse et les douleurs du passé qui se surajoutent à celles du présent, mais également avec les paroles de l'agresseur du passé (« tu l'as bien mérité, c'est de ta faute, tu n'es qu'une salope, tu aimes ça... »), sa haine, son mépris et son excitation et sa jouissance perverse, que la victime pourra ressentir comme provenant d'elle, elle pourra croire qu'elle a ressenti intriquées avec sa détresse et sa terreur, une excitation et jouissance qui n'est pas la sienne, qu'elle se considère comme coupable, qu'elle se méprise. La victime se retrouve donc face à un agresseur à subir non seulement sa mise en scène et ses violences sexuelles, mais aussi les réminiscences des violences sexuelles et des mises en scènes d'un ou des agresseurs du passé :

- Enfin, la victime, du fait des violence répétées et du contact prolongé avec l'agresseur peut se retrouver en état de dissociation traumatique chronique et être anesthésiée physiquement et émotionnellement en permanence, ce qui génère une absence de sensation lors de relations sexuelles et ce qui entraîne un niveau de tolérance élevée aux violences et aux souffrances infligées

Cette tribune montre à quel point le déni et la culture du viol restent vivaces et combien il est impératif de remettre à l'endroit tous ces mythes et toutes ces fausses représentations, et de lutter contre les stéréotypes sexistes, les mystifications, les priviléges et la domination masculine.

Depuis la publication de cette tribune, nous avons été très nombreuses à monter au créneau pour nous y opposer, à participer des débats, et démontrer les uns après les autres tous leurs arguments, et surtout pour remettre le monde à l'endroit, informer sur la réalité des violences sexuelles et sur leurs impacts psycho traumatiques, et rendre justice à toutes les victimes qui ont été blessées par ces propos méprisants.

Les victimes ont besoin de reconnaissance, de solidarité et de justice, elles ont besoin d'être entendues, crues, protégées, informées et soutenues. Elles ont besoin que toutes et tous ensemble nous dénoncions les violences sexuelles, le déni et la culture du viol qui les alimentent, que nous les aidions à dénoncer les agresseurs et que nous luttions contre l'impunité scandaleuse dont ils bénéficient. Elles ont besoin que leurs droits soient respectés, de ne plus être maltraitées par la justice et d'avoir enfin accès à des soins de qualité.

Le mouvement #MeToo est un formidable espoir, nous ne lâcherons rien !

15 - «Vous venez d'insulter une femme, votre bite va se désintégrer dans les trois jours»

- Martine Storti - mediapart.fr

« Vous venez d'insulter une femme, suite au traitement chimique effectué sur cette carte, votre bite va se désintégrer dans les trois jours ». Un effet bizarrement passé inaperçu de *Balancetonporc*? Non, juste une archive des années 70, en l'occurrence une initiative d'un groupe féministe au moment des luttes du siècle précédent contre le viol et contre le harcèlement. Non pas un tweet, puisque ça n'existant pas, mais une petite carte remise aux auteurs d'injures sexistes ou de «gestes inappropriés», comme l'on ne disait pas alors.

Je ne l'ai pas ressortie de mes cartons parce que je la trouve follement drôle ou élégante, mais pour rafraîchir quelque peu la mémoire de celles et ceux qui, depuis l'apparition des deux

hashtags, *Me Too* et *Balancetonporc*, ne cessent de répéter que le féminisme d'avant, celui des années 70, était beaucoup mieux, qu'il n'était pas lui, dans «la guerre des sexes» ou «la haine des hommes», qu'il n'assimilait pas, soit disant comme les néo-féministes d'aujourd'hui, la gente masculine à un ramassis de mâles «harceleurs», «frotteurs», «violeurs» !

Singulière reconstruction du passé. Car cette accusation de la prétendue «haine des homme», toutes les filles du MLF pourraient en témoigner, fut l'une des rengaines de l'époque, une parmi beaucoup d'autres d'ailleurs. Elles ressurgissent depuis quelques mois, mais nous n'avons pas cessé de les entendre et de les lire, à longueur de journées, d'articles, de débats, de livres durant les années 70, comme elles ont d'ailleurs toujours accompagné les différents moments de luttes féministes, dès lors que celles-ci ne se contentaient pas d'être bien sages, bien polies et bien raisonnables. Rengaines, refrains, «ritournelles» comme le dit plus joliment Geneviève Fraisse, celles que je viens de citer et bien d'autres, «vous allez trop loin», «vous voulez annuler la différence des sexes», sans compter, lancés à plus soif, les «mal bâisées», «hystériques», «castratrices», «gouines»...

De dérives, d'exagérations, d'outrances, les multiples individus, groupes, tendances, sous-groupes et sous tendances qui constituaient le MLF, soit un mouvement et pas une organisation structurée, en furent porteurs. Et peut-être furent-elles plus inquiétantes que celles qui sont actuellement dénoncées. Indiquer à un type que ce à quoi il tient le plus va bientôt «se désintégrer, à l'instar du disque de la série *Mission impossible* alors diffusée est plus grave, me semble-t-il, que de raconter une main aux fesses sur les réseaux sociaux ! De même réclamer le port d'armes pour les femmes comme le firent certaines en 1976 au moment de la lutte contre le viol me semble plus dangereux que dénoncer une agression sexuelle !

Encore une fois, je ne fais pas ces rappels pour justifier n'importe quoi, mais pour souligner que le «c'était mieux avant» ne peut pas, sous cet angle-là, être lancé à la figure des féministes du siècle actuel. Mettre les outrances à distance, oui, les instrumentaliser pour disqualifier une lutte, non. D'autant plus qu'hélas pour se faire entendre il faut parfois, souvent, presque toujours, hausser le ton. Si avait été lancé un hashtag du genre *Halte au harcèlement*, qui y aurait prêté attention ?

Pas élégant, «grossier», «vulgaire», *Balancetonporc*, sans doute, mais bien plus inélégante, grossière et vulgaire la surdité aux dénonciations antérieurement faites, à tout le moins, leur faible écoute. Si un signe égal entre une main sur un genou et un système de prédatation à la Weinstein n'est pas acceptable, juger que le droit d'importuner est une composante, voire une condition de la liberté sexuelle, comme le fait la tribune dite «des 100 femmes» ne l'est pas davantage.

Pas plus que ne l'est la sempiternelle reprise du «vous voulez en finir avec la séduction et la galanterie», ou avec la «si française amitié entre les femmes et les hommes». Je constate que Jacques Julliard nous ressert encore ce refrain dans le dernier numéro de *Marianne* en citant inévitablement Mona Ozouf, à l'instar d'Alain Finkielkraut. Il faudrait que ces deux-là (et pas mal d'autres) élargissent le champ de leurs lectures, au moins jusqu'à Michelle Perrot ou Geneviève Fraisse, pour m'en tenir ici à cette historienne et à cette philosophe. Peut-être auraient-ils alors une pensée un peu plus complexe de l'histoire des rapports entre les sexes, et de l'ampleur des luttes des femmes, luttes individuelles et collectives pour conquérir, au fil des siècles, de l'égalité et de la liberté !

Je note que l'injonction à l'éducation, au rôle essentiel de l'école dans l'apprentissage de l'égalité, du respect dû aux femmes etc. est lancée contre les horribles féministes animées du ressentiment et de la haine des hommes. Mais quand l'école en 2013 a mis l'accent sur cette

thématique, notamment avec les *ABCD de l'égalité*, les mêmes qui aujourd'hui vilipendent *Balance Ton Porc* jugèrent ce dispositif «totalitaire», «émasculateur», «rééducateur visant à modifier le genre humain», et j'en passe... Le réquisitoire fit si bien conduit que le gouvernement de Manuel Valls décida de remiser les dits ABCD dans un tiroir.« J'ai été très étonnée par les fureurs que *Le deuxième sexe a déchaînées* », déclarait Simone de Beauvoir en 1960, lors d'un entretien à propos de cet ouvrage publié en 1949. J'ai pour ma part éprouvé un étonnement semblable, des décennies plus tard, face aux réactions suscitées par cette initiative.

La délation, crainte à juste titre, ne fut guère mise en œuvre pendant cette campagne contre le harcèlement. Ai-je néanmoins envie que la justice soit rendue par et sur les réseaux sociaux ? Non. Ni dans un monde idéal ni dans le monde réel. J'ai détesté, au début des années 70, la «Justice prolétarienne», prônée par une partie du courant maoïste qui dans les faits aboutissait, par exemple au moment de l'affaire de Bruay-en-Artois, à juger coupable, forcément coupable, le notaire Pierre Leroy, de l'assassinat de la jeune Brigitte parce que notaire, notable et mangeur de grosses entrecôtes ! Je n'ai pas plus aimé, lors de l'affaire DSK, en 2011, l'appel lancé par des féministes (j'écris bien *des* et non */les*) à l'exercice d'une «justice féministe». Reste que si la justice institutionnelle faisait à propos des agressions sexuelles, davantage son travail, il ne serait peut-être pas nécessaire de recourir à une autre «balance» que celle de Thémis !

Ritournelle aussi, celle du puritanisme, de l'ordre moral. On l'a beaucoup entendue, on l'entend toujours. Et cette accusation ne s'use pas, bien qu'elle ait beaucoup servi et sur divers enjeux. «Puritaines», «agentes de l'ordre moral» étaient donc les féministes qui eurent le culot de s'opposer à ceux qui, à la fin des années 70, faisaient passer la satisfaction de leurs désirs pédophiles pour une libération sexuelle des enfants.

«Puritaines», «moralisatrices», encore les féministes qui soutenaient le projet de loi antisexiste proposée par Yvette Roudy lorsqu'elle était, dans les années 80, ministre des droits des femmes ! C'est ce que des publicitaires, soucieux surtout de leur fonds de commerce, expliquèrent au président de la République François Mitterrand qui du coup céda aux intimidations, pour ne pas avoir l'air de promouvoir un détestable «ordre moral». Mais si le refus de la nudité pour elle-même renvoie au moralisme, j'ai beau faire, je ne vois pas en quoi refuser l'instrumentalisation des corps et en particulier de celui des femmes à des fins publicitaires, commerciales et financières en relève. De même, malgré mes efforts, je ne parviens pas à comprendre en quoi refuser d'être tripotée quand on n'en a pas envie instaurerait un ordre moral étouffant !

Le mélange de tout avec tout est lassant : juger que la lutte contre le harcèlement a forcément partie liée avec la censure relève de la mauvaise foi. Et si des dérives existent, les féministes doivent les condamner. Décoder, décrypter, analyser, contextualiser, juger, autant qu'on veut. Mais décrocher des tableaux, expurger des livres, bannir des figures du passé, effacer tel ou telle sur la photo, non, mille fois non. Car à ce compte-là, bien peu échapperait à l'opprobre. L'exigence de pureté ne mène pas à l'intégrisme ou au totalitarisme, elle est intégriste et totalitaire. A la fin, à l'Opéra de Florence, c'est Carmen qui tue, pour ne pas «souscrire aux violences faites aux femmes», selon le metteur en scène auteur de cette révision de Bizet. A la fin triomphe non la solidarité avec les luttes féministes mais plutôt la bêtise idéologique !

Dans l'épisode inauguré avec l'affaire Weinstein, ce n'est pas tant l'instauration d'un ordre moral qui se joue, bien plutôt la récusation salutaire d'un ordre moral ancien, tenace et persévéranter, qui apprend aux hommes à céder à leurs désirs et aux femmes à céder sur leurs

désirs. Ce qui est dit, répété depuis des décennies et fort vivement depuis quelques mois est très clair et tient en une phrase : mon corps n'est pas à votre disposition. La suite sera évidemment la légitimité des expressions par les femmes de leurs désirs.

16 - « Ne nous libérez pas, l'égalité va s'en charger » - Réjane Sézac

Dans une tribune publiée par *Le Monde*, un collectif de 100 femmes affirme rejeter un féminisme qui promeut une «haine des hommes». Réjane Sézac, directrice de recherche au CNRS et au Centre de recherches politiques de Sciences po-CEVIPOF, leur répond.

Dans cette tribune publiée par *Le Monde*, le maternalisme côtoie le paternalisme pour expliquer à celles et à ceux qui dénoncent les violences sexuelles qu'elles sont les alliées du puritanisme et les ennemis de la liberté. Avec l'assurance de celles et de ceux qui savent et peuvent, il s'agit d'utiliser la sacrosainte défense de la liberté pour anesthésier le débat en le situant sur le registre moral et non politique. Afin de discréditer celles et ceux qui déchiffrent ces violences comme l'expression et le moyen d'un système de domination, la feinte habile - quoique éculée - est d'en faire la garantie d'une société pluraliste et vi(v)able.

L'argument, entre point Godwin et dilemme d'Okin, selon lequel la libération de la parole et la levée de l'impunité sur les violences de genre serviraient les ennemis de la liberté sexuelle, et en particulier les extrémistes religieux, côtoie celui de l'évidence d'*«admettre qu'une pulsion sexuelle est par nature offensive et sauvage»*. Alliance d'arguments contradictoire s'il en est.

Derrière l'apparente légèreté de la défense de la drague et de la galanterie, les agressions sexuelles (qui sont des délits, rappelons-le) sont normalisées comme des «accidents» à apprendre à vivre avec dignité, voire habileté ou stratégie, par «nos filles» dès l'enfance. Rabaisser ainsi «nos» filles, c'est aussi en creux dresser «nos» fils pour qu'ils assument leur rôle de dominants dont la force et l'envie, parce que naturelles, peuvent légitimement s'exprimer par la violence.

La société promue par cette tribune est celle du dressage à la soumission, au contrôle du corps des femmes par les hommes. La fin n'est pas la liberté, qu'elle soit d'expression, de création, ou d'action, mais la perpétuation d'un ordre où le désir et le plaisir n'ont de sens que dans le petit cadre binaire où les hommes séduisent les femmes qui n'ont d'autres choix que de consentir ou de décliner avec grâce, humilité et légèreté, même si la «proposition sexuelle» les importune.

Nous connaissons cette société car c'est celle où nous vivons et dans laquelle tous les ans des conjoints ou ex-conjoints tuent plus de 100 femmes, font subir des violences physiques et sexuelles à 225 000 femmes. Cette société est celle des conditions d'impossibilité de la liberté dans la mesure où les individus sont enfermés dans des rôles caricaturaux et sclérosés dans des couples dominant/dominée, actif/passive, sujet/objet.

Cette dite liberté sexuelle est soit hypocrite, soit cynique ; elle a le visage de la soumission à un modèle hétéro-normatif où la plus grande subversion est celle d'une femme qui, dans la même journée, dirige une équipe professionnellement et jouit d'être l'objet sexuel d'un homme. Cette prétendue liberté est encore et toujours celle d'une complémentarité asymétrique et d'un devoir des femmes à consentir. Rendant impensable et invivable un droit égal à choisir.

Il est révélateur que, dans cette tribune, la liberté et l'égalité soient posées comme contradictoires alors que l'égalité est la condition de la liberté. Pour être libre, il faut être un sujet égal, émancipé de la maîtrise par un plus fort ou un plus légitime que soi. Nous serons tou.te.s libres sexuellement quand nous serons tou.te.s des individu.e.s sujets de désir et de plaisir à part entière. Pour cela, il faut penser et construire une société où les individu.e.s ne

sont pas assigné.e.s à une authenticité du fait de leurs identifications à des identités de groupe, qu'elles soient associées à un sexe, à une religion, à une culture plus ou moins racialisée, à une classe sociale...

L'horizon d'émancipation est de s'imaginer et d'imaginer les autres comme un.e semblable. Dans cette liberté de non-domination, en écho à l'argument de Condorcet pour le droit de vote des femmes, ou aucun individu n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes. Ayons le courage d'assumer nos désaccords comme des divergences indépassables. Si nous souhaitons vivre dans une société égalitaire et émancipatrice pour tou.te.s, donnons-nous les moyens de dénoncer et de dépasser un héritage inégalitaire, injuste et sclérosant, et cela même s'il peut être à notre avantage.

À la manière des procès en sorcellerie analysés par Armelle Le Bras-Chopard, les procès en excès de féminisme expriment la peur d'une société où l'égalité ne serait plus un mythe structurant, mais une réalité à inventer et à vivre ensemble en passant par la porte étroite de la lucidité et de la cohérence.

L'enjeu est, comme nous y invite Monique Wittig, de nous émanciper d'une économie politique hétéronormée qui, en faisant de nous des femmes et des hommes, nous empêche d'être des individu.e.s libres et/car égaux. On ne naît/n'est pas homme ou femme, on le devient, il est temps de nous donner les moyens de devenir des semblables. Ne nous libérez pas, l'égalité va s'en charger !

17 - Contraception masculine : quelles sont les méthodes disponibles en France ? - Florian Reynaud - lemonde.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Planning familial propose, à Paris, des journées de consultation groupées adressées aux hommes. Mais celles-ci n'attirent pas les foules. « Les premiers mois, il y avait une personne par consultation, ces derniers temps, on est entre trois et quatre », estime Caroline Rémy, coprésidente du Planning familial.

Lors des consultations, les hommes recherchent avant tout « une méthode un peu plus fiable que le préservatif, qui peut craquer de temps en temps », poursuit Caroline Rémy : « Ils veulent aussi partager la contraception avec leur femme et être une forme de soutien dans les méthodes contraceptives. »

Toujours pas de pilule pour les hommes : Il faut dire que les alternatives au préservatif ne sont pas encore largement popularisées. La pilule contraceptive, qui représentait encore en 2016 le principal moyen de contraception d'une femme sur deux, selon l'Institut national d'études démographiques (INED), n'existe toujours pas pour les hommes. « Je pense qu'il n'y a pas un afflux de demandes et donc les laboratoires ne se penchent pas vraiment sur la question », juge M^{me} Rémy.

« On a largement les moyens scientifiques de développer la pilule pour homme », assure quant à elle Cécile Ventola, chercheuse à l'INED, qui note un intérêt au statu quo et une frilosité des laboratoires pharmaceutiques.

« Toutes les innovations en matière de contraception féminine qui ont été réalisées dans les dernières décennies n'ont pas été portées par l'industrie pharmaceutique mais par des organismes publics : anneau vaginal, stérilet hormonal, etc. »

Pour Pierre Colin, cofondateur de l'Association pour la recherche et le développement de la contraception masculine (Ardecom), il s'agit d'un faux problème : « Pourquoi une pilule ? On entend les femmes parler de leur contraception, elles en ont marre de leur pilule et le stérilet en cuivre a beaucoup de succès à cause de ça. » ; « Depuis quarante ans, on a deux types de

contraception — trois avec la vasectomie — et on est une centaine d'hommes "contraceptés" en France.

L'injection d'hormones : Peu médiatisée, la contraception hormonale masculine consiste en des injections hebdomadaires de testostérone. Une méthode qui, en plus d'être méconnue, est lente à se mettre en place. « Il faut faire des spermogrammes [au cours du traitement], déjà ça va rebuter certains hommes qui ne vont pas se compliquer la tâche », dit la coprésidente du Planning familial. Il faut attendre jusqu'à trois mois pour l'arrêt de la production de spermatozoïdes : « Le cycle masculin ne s'arrête pas aussi rapidement que le cycle féminin. Les trois premiers mois, vous n'êtes pas vraiment "contraceptés". »

Au cours de l'utilisation, les piqûres sont auto-administrables et coûtent « dix euros par semaine en pharmacie », précise Pierre Colin. Ce traitement hormonal est réversible mais, là encore, il faut attendre trois mois pour pouvoir à nouveau procréer.

Ce traitement doit impérativement faire l'objet d'une discussion préalable avec un professionnel de santé. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande un usage limité à dix-huit mois, et réservé aux « hommes de 25 à 45 ans n'ayant pas certains antécédents (cardiovasculaires, hépatiques, de cancers, d'obésité, psychiatriques, etc.) ou ne consommant pas de tabac », rappelle l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM).

Le « slip chauffant » : Une autre méthode, nommée « contraception masculine thermique », consiste en une légère augmentation de la température des testicules, « méthode qu'on appelle également "slip chauffant" », précise Caroline Rémy. Il s'agit donc d'un sous-vêtement ajusté qui place les testicules dans une certaine position pour les réchauffer. Le prix ? « Cinq euros de plus qu'un slip normal », répond Pierre Colin. Il faut porter ce sous-vêtement sept jours sur sept, et quinze heures par jour. Là encore, la méthode est réversible mais met jusqu'à trois mois pour devenir efficace ou cesser de l'être.

Pour la contraception thermique comme hormonale, le nombre d'utilisateurs est flou : « Je pense que ça se compte sur les doigts d'une main, peut-être deux, dit Cécile Ventola. Les usagers potentiels ne savent pas que ça existe et les médecins non plus », regrette la chercheuse.

Attention, le «slip chauffant» n'est pas une méthode reconnue par l'OMS, et l'Agence nationale de santé publique (ministère de la santé) fait savoir au *Monde* qu'elle refuse de prendre position sur son efficacité contraceptive et d'en faire la promotion pour le moment. Santé publique France déclare cependant suivre les travaux de l'Ardecom, « interlocuteur privilégié sur la méthode en France ». Les études sur cette méthode sont, pour le moment, limitées. « On doit le porter tout le temps, et ce n'est pas fiable », disait l'urologue Didier Legeais sur Franceinfo.

La stérilisation reste taboue en France : Enfin, l'ultime moyen de contraception masculine, la vasectomie, est également très peu répandu en France, où la stérilisation est autorisée depuis 2001. Elle concerne environ mille hommes en France, selon l'Ardecom et le Planning familial. Il s'agit d'une opération des testicules qui va bloquer de façon permanente la production de spermatozoïdes.

Cette méthode n'est pas toujours réversible, aussi les hommes qui y recourent ont-ils la possibilité de congeler du sperme gratuitement avant l'opération. Selon Pierre Colin, elle est pratiquée par « une cinquantaine de médecins » en France. « L'Angleterre est beaucoup plus en avance et a beaucoup plus accès à la vasectomie, qui est proposée dans beaucoup de centres et par beaucoup plus de praticiens qu'en France », dit Caroline Rémy.

Pour développer l'accès et le recours à la stérilisation, il faudrait « un changement de mentalités large », estime la coprésidente du Planning familial, alors que la plupart des

personnes interrogées évoquent les effets d'une politique nataliste française, couplée à un manque de sensibilisation parmi les professionnels de santé. Contre les préjugés, Pierre Colin rappelle que l'érection et la libido ne sont en rien affectées par cette opération.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

18 - Cafémuniste #9 - Sexisme dans les organisations militantes : comment lutter ?» - Les Effronté-e-s - Paris - Samedi 27 janvier

Le féminisme apporte beaucoup de belles choses dans nos vies : prise de conscience de l'Histoire des femmes, de soi, de notre potentiel, une meilleure connaissance de nos corps, de nos sexualités, des découvertes, des rencontres, de la sororité, de l'ambition et un pouvoir de réalisation. Nous mettrons sur la table quelques questions :

- Comment expliquer que le sexisme existe dans des organisations qui se disent féministes ?
- Quelles sont les éléments qui favorisent l'omerta dans les organisations militantes, et au contraire ceux qui peuvent libérer la parole ?
- Y a-t-il eu un changement depuis [#MeToo](#) et les affaires dénoncées à EELV, aux MJS, à l'UNEF, aux Jeunesses communistes etc. ?

Avec Sandrine Rousseau, maîtresse de conférences et femme politique engagée au parti Europe Écologie Les Verts.

Samedi 27 janvier - 16h - café « Lieu Dit » - 6 rue Sorbier 75020

19 - Rencontre « La situation de l'excision en Guinée »-Conakry - GAMS - 3 février

A l'occasion de la Journée Internationale Tolérance Zéro aux Mutilations Sexuelles Féminines, le GAMS Ile-de-France propose une rencontre publique sur "La situation de l'excision en Guinée-Conakry et dans les diasporas guinéennes d'Europe", en présence de nombreuses personnalités guinéennes, à la Mairie du 20ème arrondissement de Paris. L'entrée est libre, gratuite, sans inscription. Pour toutes informations, consultez le site du GAMS
14h30, Mairie du 20^{ème}, Place Gambetta, Salle des Fêtes

20 - Débat « Quels féminismes aujourd'hui » - Mairie Saint Denis - 3 février

Samedi 3 février 2018, le Maire de Saint-Denis signera officiellement la Charte Européenne pour l'Egalité Femmes/Hommes, avec Madjid Messaoudène, élu en charge de l'Egalité Femmes/Hommes au sein de la Ville. Cette signature renforcera la dynamique - engagée localement - de mise en œuvre des conditions de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans la vie publique.

A cette occasion nous avons le plaisir de vous inviter à cette signature ainsi qu'au débat qui suivra : « Quels féminismes aujourd'hui ? » avec les interventions de Hanane Karimi (militante féministe - doctorante), Henriette Zoughebi (association l'égalité c'est pas sorcier), Fatima-Ezzahra Benomar (fondatrice des Effronté-e-s), de la bloggeuse afropéenne Kiyémis et animé par Sylvia Capanema.

Samedi 3 février, 14h, Mairie de Saint Denis - salle de la Résistance au 2^{ème} étage, 2 place Victor Hugo, Métro Basilique.

21 - Séminaire : « Crise de la famille hétérosexuelle ? Vie privée et transformations des normes familiales » - Paris - 12 février - Cresppa-GTM

Nous sommes heureuses de pouvoir partager avec vous la 5ème séance du séminaire public du Cresppa-GTM « Crises du pouvoir, pouvoir des crises » pour l'année universitaire 2017-2018.

En 2013 en France, le vote de la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe dit «mariage pour tous» a suscité de vives et parfois violentes réactions de la part de différents groupes sociaux manifestant leur opposition à cette « ouverture » qui constitue pourtant seulement le premier jalon d'une égalité des droits entre homosexuel·les et hétérosexuel·les. L'annonce de l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes les femmes (lesbiennes, célibataires) par le gouvernement dans le cadre de la révision des lois de bioéthique en 2018 devrait de nouveau agiter le foulard rose et bleu de la rhétorique réactionnaire à propos de «la crise de la famille» voire de «la fin de la famille» pour dénoncer les «menaces» que font peser sur «l'institution originelle» les transformations juridiques, médico-techniques et sociales de la famille. Transformations qui ne sont pas nées d'une sacro-sainte mère idéologique (la dite «théorie-du-genre») mais s'inscrivent dans un long continuum de changements tant technologiques - qui depuis plus de 40 ans en France bénéficient aux couples hétérosexuels exclusivement -, que normatifs dans la vie privée et s'appuient en premier lieu sur l'émancipation des femmes et des minorités sexuelles dans la seconde partie du 20ème siècle, à la suite de mobilisations collectives.

Il s'agira lors de cette séance de revenir sur la façon dont la conception hétérosexuelle de la famille a été érigée - tant par les discours savants que politiques - en véritable nécessité culturelle. Comment, d'une manière qui pourrait sembler paradoxale, cette conception s'est inscrite dans le prolongement incontournable des valeurs républicaines (nationalistes et familialistes) pour lutter contre l'ouverture et l'égalité des droits. On se penchera également sur les contextes nationaux de production de l'expertise et sur la manière dont les experts ici et aux Etats-Unis ont construit des discours de «crise» ou de «continuité». En retour, on verra comment ces transformations dans la vie privée et dans les normes familiales établissent une forme de rupture pour la sociologie de la famille en France qui s'est longtemps pensée en dehors de toute sexualité : rupture plutôt que crise, qui a révélé que cette conception hétérosexuelle de la famille a constitué un impensé au sein de la discipline.

Une séance avec Camille Robcis (histoire, Cornell University), Michael Stambolis-Ruhstorfer (civilisation américaine, Université Bordeaux Montaigne, CCLIMAS) et Virginie Descoutures (sociologie, Université Picardie Jules Verne, CURAPP-ESS-GTM). Discutante : Salima Amari (sociologie, GTM)

Cette séance se tiendra : Lundi 12 février 2018 de 14h à 17h sur le site Pouchet du CNRS dans la salle des conférences , Cresppa / GTM, 59-61 rue Pouchet , 75849 Paris Cedex 17, Tél. : 01 40 25 11 02

22 - Association Marguerite : Exposition photographique - Bibliothèque Marguerite Durand
Exposition photographique hors-les-murs, sur les archives de la Bibliothèque Marguerite Durand. À partir du 3 mars dans le 13e arr. de Paris

CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ, EXPOS, SORTIES...

23 - Spectacle : « Ta violence, mon tabou »

Un témoignage véridique : Olivia et Richard se rencontrent ; la suite de leur idylle illustre les mécanismes d'une relation violente. Le texte déroule leur histoire de manière factuelle et, en parallèle, décrit le cheminement intérieur d'Olivia ; sa peur, son sentiment de vide, sa douleur. Volontairement l'auteure n'a pas choisi un cas extrême ; l'héroïne ne tarde pas à s'enfuir. Pourtant le traumatisme est là. De longues années après s'être soustraite des mains de son persécuteur, la destruction intérieure immobilise encore la victime.

Joué par la comédienne Mbembo, et la slameuse Eva DT, le texte de « Ta violence, mon tabou », qui mêle slam et narration, expose le huis-clos de la violence conjugale, et dénonce publiquement ce tabou et l'omerta imposée à la femme victime. Il insiste, non pas sur les coups physiques, les plus facilement "repérables", mais sur l'emprise, moins connue du grand public, l'emprise qui est au cœur du système violent qui amène la femme à ne plus comprendre comment s'en sortir et à accepter les coups les plus violents.

Avec la force du texte incisif et émouvant, le spectacle raconte une histoire particulière, narrée presque sous forme de conte, et l'entremêle de slams coups de poing. Le spectacle suspend le souffle. On n'en sort pas indemne.

Un spectacle pointu mais accessible à tous. Même les plus jeunes (à partir de 15 ans)

Pour tous renseignements : Amandine Marseguerra, Responsable booking, 06 34 45 57 40, amandine.marseguerra@amax.fr

24 - Livre : « Le roi des cons : Quand la langue française fait mal aux femmes » - Florence Montreynaud

Combatte le sexism, cela passe aussi par les mots. Ces mots qu'on emploie sans y penser, juste parce qu'ils sont là, qu'on a l'habitude de les entendre et de les répéter, sans chercher plus loin. Ces mots censés décrire le monde, définir des comportements, remplir des cases administratives, en réalité hérauts zélés - et masqués - de la minoration systématique du féminin face au masculin.

Un imbécile est un «con», l'«éternel féminin» est volontiers convoqué pour définir «la femme», et tandis que les hommes débattent, ces dames «papotent». Prenant au pied de la lettre les expressions toutes faites qui émaillent notre langue de tous les jours, Florence Montreynaud passe au crible ces locutions et ces mots qui véhiculent, comme autant d'évidences, la domination des hommes sur les femmes.

Décortiquant nos tics de langage les plus éculés («nom de jeune fille» au lieu de «nom de naissance») mais aussi les plus sournois («se faire violer» au lieu d' «être violée»), elle nous invite à réfléchir à ce que l'on veut dire, quand on use de certains mots, et à quel système de valeurs on se rattache, inconsciemment ou non, en utilisant certaines tournures.

Avec force et humour, Florence Montreynaud propose d'examiner les préjugés sexistes dont est imprégnée notre langue, dans un monde où le masculin a longtemps été la norme, et qui continuent d'infuser dans nos manières de dire - et donc, aussi, de penser. Puisant dans l'histoire de la langue française et des actions féministes, mais aussi dans son expérience de femme engagée, elle rappelle combien l'arbitraire des formules toutes faites emprisonne celles et ceux qui les emploient, et borne leur vision du monde.

Avec cet ouvrage, Florence Montreynaud donne à ses lecteurs des outils verbaux et conceptuels pour lutter contre le sexism au quotidien, et pour réfléchir à ce qui se dissimule derrière les notions de maternité, de prostitution, de harcèlement, d'égalité ou de droit.

Florence Montreynaud est historienne et linguiste. Féministe engagée depuis 1971, elle a lancé plusieurs réseaux internationaux, comme les Chiennes de garde (contre les insultes sexistes publiques) ou Zéromacho (contre le système prostitué). Parmi ses nombreux livres, *Le XXe Siècle des femmes* (Nathan, 2001), *Appeler une chatte* (Payot, 2005), *Chaque matin, je me lève pour changer le monde* (Eyrolles, 2014).

Editions Robert - Collection «Temps de parole» - 12,90 € - Format 14 x 21 cm • 160 pages - A paraître le 15 février.

Marche Mondiale des Femmes France, 25/27 rue des Envierges 75007 Paris - Tel : 06 80 63 95 25 ; <https://marchemondialedesfemmesfrance.org> ; www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015